L'Université de Cergy-Pontoise

Rapport d'évaluation

septembre 2006

Rapport d'évaluation de l'Université de Cergy-Pontoise

Comité national d'évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Constat et recommandations

I - Une université jeune, porteuse d'avenir

Créée il y a 15 ans, tout à la fois pour faire face à l'accroissement de la population étudiante et désengorger les universités parisiennes, l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) répondait en même temps à un voeu de la ville nouvelle : accueillir un pôle universitaire. Depuis lors, les collectivités locales ont constamment soutenu le développement de l'UCP, notamment en termes de constructions.

Dès l'origine, l'université a fait un double choix structurant, qui a concerné la formation : celui de la pluridisciplinarité et de la professionnalisation. Elle a su également construire, progressivement et de toutes pièces, un riche potentiel de recherche. Les équipes présidentielles successives l'ont tout à la fois dotée d'une administration dynamique et moderne et ont insufflé au sein de la communauté universitaire un sens de la concertation, du pluralisme et de la solidarité.

L'UCP a, par ailleurs, opté pour le maintien d'un conseil d'orientation réactivé, afin de bénéficier d'un regard extérieur lui permettant d'accompagner sa réflexion stratégique sur les orientations à donner à l'établissement.

Université pluridisciplinaire hors santé, l'UCP accueille aujourd'hui quelque 12 000 étudiants - effectif inférieur aux prévisions initiales - sur sept implantations réparties dans trois villes du Val-d'Oise : Cergy-Pontoise, site principal, Argenteuil et Sarcelles. Elle couvre un large spectre de formations au travers de quatre domaines (droit ; lettres, langues, sciences humaines et sociales ; économie – gestion ; sciences et technologies) et regroupe trois écoles doctorales pluridisciplinaires : Sciences et ingénierie, Droit et sciences humaines, Économie et mathématiques de Paris-Ouest.

Elle comprend par ailleurs 20 équipes de recherche (9 UMR CNRS, 10 EA et 1 JE), dont les domaines de compétence vont des sciences humaines et sociales aux sciences et techniques, en couvrant une palette étendue de disciplines. Une structuration des équipes au sein de l'université a été entreprise et deux projets de fédération sont en cours d'élaboration.

Implantée au coeur d'un pôle d'enseignement supérieur de 20 000 étudiants et d'une vingtaine d'établissements publics et privés, qui a tissé depuis plus de 30 ans des relations étroites avec l'agglomération de Cergy-Pontoise, l'UCP a eu la sagesse d'opter pour les échanges, la complémentarité, la mutualisation, plutôt que pour la compétition et la rivalité.

Enfin, l'UCP a porté une attention toute particulière aux conditions de la vie étudiante (Maison de l'étudiant, Observatoire de la vie étudiante...) et au développement d'une démarche de qualité au profit de l'établissement dans son ensemble (évaluation des enseignements, outils de gestion...).

Ainsi, au moment où elle s'engage dans le LMD, l'UCP peut se prévaloir d'avancées incontestables et dispose de pôles reconnus en recherche. Il lui reste maintenant à franchir une nouvelle étape pour consolider son assise.

II - Une université face aux choix de la maturité

L'UCP doit dorénavant répondre à de nouveaux enjeux : son attractivité nationale, la reconnaissance de ses forces à l'international, l'accroissement de la mobilité de ses étudiants et le renforcement de son insertion dans le tissu local.

Pour être attractive, face aux autres universités d'Île-de-France, l'UCP doit se forger une véritable identité en matière de formation et rendre lisible, dans le cadre du LMD, l'adossement de son offre de formation à la recherche.

Par ailleurs, si la mobilisation et la persévérance des hommes et des femmes ont permis de faire de la création et du développement de la recherche à l'UCP un succès, celui-ci reste encore fragile. En effet, l'université se trouve dans un environnement régional très concurrentiel, dans lequel les universités de Paris *intra muros* pèsent de tout leur poids et exercent une forte attraction sur les étudiants, surtout au niveau du doctorat. De plus, les organismes de recherche, comme le CNRS, se sont peu investis dans la vie scientifique de l'établissement.

En outre, en termes de gouvernance, l'université devra se pencher sur ses statuts, hérités du régime dérogatoire, afin de les adapter au contexte actuel et de faire évoluer ses modes de fonctionnement et de gestion : octroi d'une plus grande marge d'autonomie aux composantes et élaboration de tableaux de bord permettant une véritable gestion par projets.

III - Recommandations

Forte de ses acquis, l'UCP doit se donner les moyens de devenir la pièce maîtresse d'un puissant pôle de recherche et d'enseignement supérieur au nord-ouest francilien, attractif, compétitif et en harmonie avec les ambitions des collectivités locales. Pour ce faire, le CNÉ recommande à l'Université de Cergy-Pontoise d'asseoir son attractivité dans un contexte régional de forte concurrence, notamment en évitant une déperdition de ses étudiants, particulièrement à l'entrée en master 1. Cela implique :

- de rendre plus lisible, dans le cadre du LMD, l'adossement de la formation à la recherche, en s'appuyant sur les thèmes d'excellence des laboratoires pour faire d'eux des éléments structurants des masters ;

- de compléter sa démarche de professionnalisation en développant la formation continue ;

- d'afficher ses stratégies de recherche pour les années à venir, principalement au regard de la formation doctorale. À cet égard, l'université aurait tout intérêt à regrouper ses axes de recherche sur des thématiques plus restreintes et à dynamiser les écoles doctorales.

Par ailleurs, l'UCP doit accroître par elle-même ses ressources, en confortant ses relations avec l'environnement économique et tout particulièrement les PME et PMI. Elle doit également diversifier les sources de financement des doctorants, mieux s'inscrire dans les programmes européens, se donner des moyens propres pour compléter les dotations de l'État en matière de maintenance immobilière. De plus, l'UCP devra poursuivre ses efforts en vue de l'amélioration de ses outils de communication externe.

En outre, l'UCP gagnerait à s'engager dans :

- une révision des statuts afin de les adapter à la réalité qui est la sienne aujourd'hui ;

- la simplification des circuits administratifs entre le centre et les composantes tout en poursuivant le processus de plus grande responsabilisation des UFR ;

- le développement d'outils de pilotage coordonnés.

Enfin, le CNÉ attire l'attention de la tutelle sur les problèmes de maintenance rencontrés par l'université, et celle des collectivités locales sur les conditions de la vie étudiante : logement, restauration et desserte des différents sites.

Le chemin déjà parcouru depuis sa création et les réussites incontestables qu'il convient de mettre à l'actif de l'établissement rendent le CNÉ confiant dans la capacité qu'a l'Université de Cergy-Pontoise de relever les nouveaux défis auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée.

Table des matières

Présentation de l'établissement 3

I L'institution et ses missions 3

1 - Repères historiques : les principaux changements institutionnels depuis la première évaluation en 1996 3

2 - Les grands domaines d'activité 4

3 - Chiffres-clés 5

II Contexte et spécificités 11

1 - Le contexte géographique 11

2 - Données socio-économiques 13

3 - Le contexte de l'évaluation 13

La démarche d'évaluation 15

I Les étapes de la procédure 15

II L'auto-évaluation : une démarche participative autour de regards croisés 16

III L'évaluation externe 17

IV Une volonté de pilotage au service de la qualité 17

1 - L'évaluation interne et ses conséquences sur la démarche qualité 17

2 - L'exercice contractuel et l'évaluation des actions 18

3 - L'évaluation des enseignements et des formations : le rôle de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) 18

4 - Les outils de pilotage 20

L'évaluation des choix, de la stratégie et des résultats de l'établissement 21

I L'offre de formation face aux défis de la professionnalisation et du LMD 21

1 - La mise en place du LMD 21
2 - La professionnalisation et la formation continue 24
3 - L'attractivité de l'université : une ardente obligation 27
4 - La préparation aux concours de l'enseignement et les liens avec l'IUFM 27
5 - L'accompagnement pédagogique et la vie étudiante 29
6 - Conclusion 33

II La recherche : des acquis à consolider 34

1 - "Une réussite aussi indéniable qu'inattendue" 34
2 - Des marges de progrès subsistent 37
3 - Des choix pour l'avenir 41
4 - Conclusion 42

III Un gouvernement fort et cohérent 42

1 - Le management de l'université 42
2 - Les moyens au service d'une politique d'établissement 49
3 - Conclusion 55

IV L'université dans son environnement territorial et international 56

1 - Les partenariats : une priorité pour l'université 56
2 - L'ouverture internationale : de réelles avancées 58
3 - Conclusion 62

Annexes 63

Liste des sigles 73

Réponse du président 79

Organisation de l'évaluation 83

Présentation de l'établissement

I - L'institution et ses missions

1 - Repères historiques : les principaux changements institutionnels depuis la première évaluation en 1996

L'Université de Cergy-Pontoise (UCP) est née en juillet 1991 de deux antennes de 1er cycle des Universités Paris X et Paris XI, implantées à Cergy respectivement en 1989 et 1990. L'IUT de Cergy, issu, en 1989, de l'IUT de Ville d'Avray, composante de l'Université Paris X, a choisi d'être rattaché à l'UCP. Cette préexistence de l'IUT par rapport à l'université lui confère une place à part au sein de l'établissement, dont il est, selon l'actuel président, un peu l'emblème : "*(Il) se bat en première ligne sur des fronts qui sont et seront de plus en plus ceux de tout l'établissement : le lien vital et exigeant avec les milieux professionnels, la pluralité et l'éloignement des sites, la nécessité de promouvoir une culture des résultats et de la qualité*"[1].

Lorsqu'elle est l'objet, courant 1995, début 1996, comme les autres universités "nouvelles" qui ont vu le jour en 1991, d'une évaluation par le Comité national d'évaluation (CNÉ[2]), l'UCP bénéficie de statuts dérogatoires à la loi de 1984, qui doivent arriver à échéance en juillet 1996, au terme d'une durée de 5 ans. Elle compte alors 3 composantes : un pôle de sciences et techniques ; un pôle de sciences humaines, composé d'un IPAG et de 4 départements qui ont préfiguré les 4 UFR ; un IUT, qui comprend 5 départements.

Aujourd'hui, l'Université de Cergy-Pontoise est régie depuis bientôt 10 ans par le droit commun. Elle s'inscrit donc désormais dans le cadre général de la loi de janvier 1984 et comporte 5 UFR (de Droit, d'Économie-gestion, de Langues, de Lettres et sciences humaines, de Sciences et techniques), un IPAG et un IUT, fort lui-même de 8 départements.

---

[1] Déclaration de candidature à la présidence de l'Université de Cergy-Pontoise, juin 2004.
[2] Ce sigle sera repris systématiquement dans la suite du rapport.

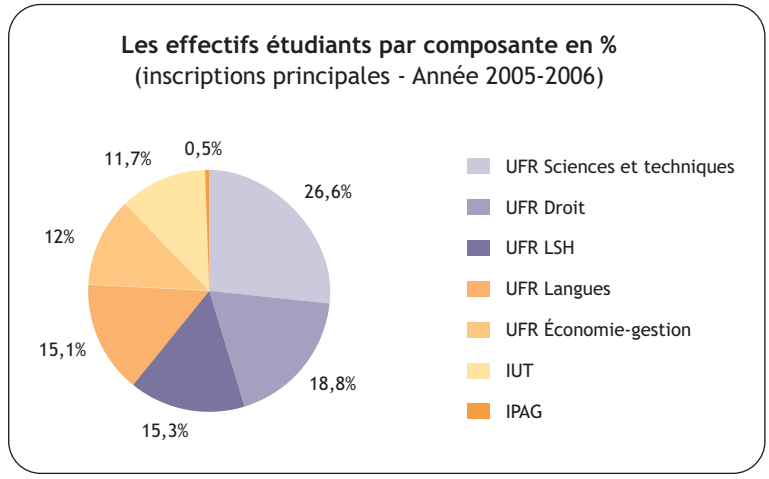

Source : Université de Cergy-Pontoise

2 – Les grands domaines d'activité

La formation

Conformément à sa vocation originelle, l'UCP développe une offre de formation pluridisciplinaire hors santé. En licence comme en master, elle forme ses quelque 12 000 étudiants dans 4 domaines : droit ; lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS) ; économie-gestion ; sciences et technologies. Tous les quatre ont, à la rentrée 2005, présenté leur offre selon le schéma LMD, le droit et les LLSHS ayant pu le faire dès la rentrée 2004, le premier pour les niveaux L et M, les secondes pour le seul niveau L.

Pour être attractive face aux "grandes" universités d'Île-de-France, en particulier parisiennes, l'UCP sait qu'elle doit se forger une identité en matière de formation. Pour y parvenir, elle développe une double stratégie : d'une part, elle tente d'occuper des créneaux faiblement représentés chez ses voisines et pouvant répondre à des attentes locales ; d'autre part, elle s'attache à diversifier et à étoffer son offre de formation professionnelle. C'est ainsi que l'UFR LSH se spécialise dans des "niches" peu couvertes par les universités parisiennes, en géographie notamment, au travers des mentions Développement territorial et Espaces et sociétés, ou que les UFR Droit et Économie-gestion offrent des spécialités originales de master touchant les collectivités locales (spécialité Collectivités territoriales et politiques publiques du master de Droit public, spécialité Gestion financière des collectivités locales du master Finance).

Quant à la professionnalisation de l'offre de formation, elle constituait une priorité du contrat 2002-2005, notamment dans les disciplines scientifiques au niveau master. Fin 2004, le nombre des formations professionnelles de niveau bac + 5 était passé de 11 à 24 et celui des licences professionnelles de 3 à 13. On a assisté également à un développement important des formations accessibles en apprentissage, passées en 4 ans de 4 à 18, dans lequel toutes les composantes de l'UCP sont aujourd'hui engagées.

Pour compléter ce bref aperçu des formations professionnelles à l'UCP, il convient de mentionner l'existence d'un IPAG (depuis 1996), ainsi que les 6 préparations aux concours de recrutement des enseignants du second degré (CAPES de Lettres modernes, Mathématiques, Physique-Chimie, Espagnol, Sciences de la vie et de la terre, agrégation de Mathématiques). De nouvelles préparations au CAPES sont envisagées, dont l'une, en anglais, dès la rentrée 2006.

La recherche

À la différence d'autres universités nouvelles d'Île-de-France qui ont bénéficié à leur création de la transplantation de laboratoires venant des universités mères, l'UCP a bâti son potentiel de recherche *ex nihilo*, grâce au regroupement de chercheurs de l'établissement qui ont su se mobiliser autour de thématiques communes. Ce potentiel se compose de 20 équipes, auxquelles appartiennent 240 des 283 enseignants-chercheurs de l'université : 9 UMR CNRS, 10 EA et 1 JE.

L'offre de formation de niveau master s'appuie sur les axes de recherche des équipes et sur de nombreux partenariats passés avec les établissements d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise (École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA), École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI), École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM), École de production et de méthodes industrielles (EPMI), École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)) et les universités franciliennes (Paris I, Paris VI, Paris X, Paris XI, Versailles – Saint-Quentin). L'UCP comprend 3 écoles doctorales pluridisciplinaires (Sciences et ingénierie, Droit et sciences humaines, Économie et mathématiques de Paris-Ouest), entre lesquelles sont répartis ses 321 doctorants.

3 – Chiffres-clés[1]

Les étudiants

Tableau 1 - Évolution des effectifs d'étudiants inscrits

	Effectifs 2003-2004		Évolution 1998-1999 / 2003-2004	
	Nombre d'inscriptions	*dont 1ères inscriptions*	*Nombre d'inscriptions*	*dont 1ères inscriptions*
Cergy-Pontoise	**12 070**	**3 730**	**+8,2%**	**+18,1%**
Évry	10 245	2 996	+25,7%	+15%
Marne-la-Vallée	11 154	3 351	+49,2%	+50%
Versailles - Saint-Quentin	13 580	3 770	+32,5%	+25,6%
Pluridisciplinaires hors santé	271 668	82 502	+5%	+8,4%
France entière	1 503 751	386 329	+2,2%	+8%

Source : MENESR - DEP - SISE

[1] *Cf.* Annexe 1.

Tableau 2 - Évolution de la répartition des étudiants par grandes disciplines
(toutes composantes – inscriptions principales)

	Effectifs 2003-2004			Évolution 1998-1999 / 2003-2004		
	Droit, sciences économiques, AES	*Lettres, langues et sciences humaines*	*Sciences et sciences pour l'ingénieur*	*Droit, sciences économiques, AES*	*Lettres, langues et sciences humaines*	*Sciences et sciences pour l'ingénieur*
Cergy-Pontoise	**4 282**	**3 222**	**3 754**	**+6,6%**	**+22,4%**	**-0,9%**
Pluridisciplinaires hors santé	85 635	90 393	77 863	+12%	+1,9%	+1%

Source : MENESR - DEP - SISE

Tableau 3 - Répartition des étudiants par cycle universitaire
(toutes composantes – inscriptions principales)

	1998-1999			2003-2004		
	Cycles 0 et 1	*2e cycle*	*3e cycle*	*Cycles 0 et 1*	*2e cycle*	*3e cycle*
Cergy-Pontoise	**63,7%**	**31,3%**	**4,9%**	**56,3%**	**35,3%**	**8,4%**
Évry	65,3%	27%	7,7%	53,7%	34,5%	11,8%
Marne-la-Vallée	59,5%	30,6%	9,9%	50,2%	36,1%	13,7%
Versailles - Saint-Quentin	61%	30,7%	8,4%	49,9%	31,6%	18,5%
Pluridisciplinaires hors santé	61,1%	31,7%	7,1%	55,9%	34%	10,1%
France entière	51,6%	34%	14,4%	48,7%	34,4%	16,9%

Source : MENESR - DEP - SISE

Tableau 4 - Répartition des étudiants par nationalité et pour chaque cycle en 2003-2004
(toutes composantes – inscriptions principales)

	Cycles 0 et 1			2e cycle			3e cycle		
	Nationalité française	*Nationalités européennes*	*Autres nationalités*	*Nationalité française*	*Nationalités européennes*	*Autres nationalités*	*Nationalité française*	*Nationalités européennes*	*Autres nationalités*
Cergy-Pontoise	**92%**	**0,8%**	**7,2%**	**82,3%**	**2,2%**	**15,5%**	**73,6%**	**2,5%**	**23,9%**
Pluridisciplinaires hors santé	91,7%	2%	6,3%	88,3%	3,1%	8,6%	73,6%	4,3%	22,1%
France entière	90,4%	2,2%	7,4%	86,2%	4%	9,8%	75,5%	5%	19,5%

Source : MENESR - DEP - SISE

	Tous cycles confondus		
	Nationalité française	*Nationalités européennes*	*Autres nationalités*
Cergy-Pontoise	**87%**	**1,4%**	**11,6%**
Pluridisciplinaires hors santé	88,7%	2,6%	8,7%
France entière	86,4%	3,3%	10,3%

Tableau 5 - Évolution de la répartition des étudiants par nationalité
(toutes composantes – inscriptions principales)

	Évolution 1998-1999 / 2003-2004		
	Nationalité française	*Nationalités européennes*	*Autres nationalités*
Cergy-Pontoise	**+0,7%**	**+42%**	**+118,5%**
Pluridisciplinaires hors santé	+0,3%	+45,8%	+114,6%
France entière	-3,6%	+30,5%	+79%

Source : MENESR - DEP - SISE

Tableau 6 - Répartition des étudiants par origine sociale en 2003-2004
(toutes composantes – inscriptions principales)

	Favorisée	Plutôt favorisée	Moyenne	Défavorisée	Non renseignée
Cergy-Pontoise	**38,8%**	**16,5%**	**18%**	**21,4%**	**5,3%**
Pluridisciplinaires hors santé	28,7%	15,6%	22,3%	23,7%	9,8%
France entière	34,9%	14,4%	19,8%	19,2%	11,7%

Source : MENESR - DEP - SISE

Tableau 7 - Les boursiers à l'université – rentrée 2003 (toutes composantes)

	Nombre total de boursiers	Total de boursiers / inscriptions principales
Cergy-Pontoise	**2 287**	**20,3%**
Pluridisciplinaires hors santé	81 058	30,7%
France entière	350 388	24,5%

Source : MENESR - DEP - AGLAE

Tableau 8 - Répartition des étudiants par bac d'origine en 2003-2004
(toutes composantes – inscriptions principales)

	Général	Technologique	Professionnel	Dispensé
Cergy-Pontoise	**74,8%**	**13,8%**	**0,8%**	**10,5%**
Pluridisciplinaires hors santé	71,6%	15,1%	2%	11,4%
France entière	74,9%	10,9%	1,3%	13%

Source : MENESR - DEP - SISE

Les personnels

Tableau 9 - Effectifs et proportion des personnels enseignants titulaires, par corps, en 2004

	Total	Professeurs des universités et assimilés		Maîtres de conférences et assimilés		Second degré	
Cergy-Pontoise	**386**	**93**	**24,1%**	**194**	**50,3%**	**99**	**25,6%**
Pluridisciplinaires hors santé			22,4%		54,2%		23,4%
France entière			29,6%		53,6%		16,8%

Source : MENESR - DPE et DAF - GESUP, enquête non permanents et COSMOS, hors surnombre

Tableau 10 - Structure par catégorie des personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement en 2004 et son évolution depuis 2001

	Effectif total	Structure par catégorie en 2004			Évolution 2001-2004			
		A	B	C	Total	A	B	C
Cergy-Pontoise	**285**	**22,5%**	**35,1%**	**42,5%**	**+10%**	**+6,7%**	**+19%**	**+5,2%**
Pluridisciplinaires hors santé		23,7%	26,3%	50%	+9,5%	+8,3%	+14,6%	+7,5%
France entière		21,2%	24,1%	54,7%	+5,6%	+5,1%	+8,7%	+4,5%

Source : MENESR - DPMA - AGORA, POPPEE - ITARF, POPPEE - BIB

Les ressources

Tableau 11 - Budget consolidé et ressources propres en euros par étudiant en 2000
(toutes composantes - inscriptions principales et secondaires)

	Budget consolidé par étudiant		Ressources propres par étudiant (y compris frais d'inscription)
	Hors salaires	*Y compris salaires*	
Cergy-Pontoise	**1 828**	**4 552**	**394**
Pluridisciplinaires hors santé	1 622	4 717	518
France entière	1 505	4 804	598

Source : MENESR - DES - Analyse des comptes financiers

Tableau 12 - Surface hors œuvre nette hors parking (SHON) et m² par étudiant
(toutes composantes - inscriptions principales)

	SHON		m² par étudiant
	2004	*Évolution 2001-2004*	*2004*
Cergy-Pontoise	**124 745**	**+21,5%**	**10,9**
Pluridisciplinaires hors santé		+4,7%	9,8
France entière		+6,8%	9,7

Source : MENESR - DES - Enquête annuelle "Surfaces"

La population étudiante

Le bassin de recrutement de l'UCP est désormais bien identifié et les données chiffrées tirées des inscriptions sont tenues à jour et régulièrement analysées : le département du Val-d'Oise, excepté pour sa partie orientale, et le nord du département des Yvelines fournissent presque les trois-quarts des effectifs (respectivement 53% et 21% en 2004-2005) ; l'apport des autres départements franciliens est de 10% seulement et celui des autres départements hors Île-de-France de 17%, avec une forte proportion d'étudiants venant, pour des raisons de commodité des déplacements et des moyens de transport, du sud du département de l'Oise et de l'ouest du département de l'Eure.

En 2003-2004, l'université comptait quelque 12 000 étudiants. Comme dans les trois autres universités nouvelles d'Île-de-France, la croissance du nombre des inscrits à l'UCP a été forte et continue de 1992 à 1997. À partir de cette date, les effectifs se sont stabilisés, alors qu'ils avaient franchi le cap des 10 000 étudiants, pour reprendre leur progression en 2001. On note l'augmentation de 18,1% des premières inscriptions (dans les 3 cycles) à l'UCP, entre 1998-1999 et 2003-2004, alors que, dans le même temps, les universités nouvelles d'Île-de-France ont connu, à l'exception d'Évry (+15%), une hausse nettement plus sensible : +25,6% à Versailles - Saint-Quentin et +50% à Marne-la-Vallée. En revanche, il convient de préciser que l'augmentation moyenne, toujours pour cette même période, est d'environ 8% pour la France entière ainsi que pour les autres universités pluridisciplinaires hors santé (*cf*. tableau 1).

La répartition des effectifs par grandes disciplines est équilibrée (38% en droit, sciences économiques et AES ; 33,4% en sciences et techniques ; 28,6% en LLSH), mais son évolution depuis 1998-1999 est contrastée : forte croissance des LLSH (+22,4%), faible augmentation du droit, des sciences économiques et de l'AES (+ 6,6%), stagnation des sciences et techniques (- 0,9%) (*cf*. tableau 2).

La répartition par cycle des étudiants est proche de celle de la moyenne des universités d'Île-de-France ainsi que des autres universités de même typologie, sauf pour le 3e cycle, qui reste faible (8,4%) malgré une forte croissance depuis 1998-1999 (+84,3%) au détriment du 1er cycle (56,3% en 2003-2004 contre 63,7% en 1998-1999) (*cf*. tableau 3).

Même si ses étudiants sont, à une très forte majorité, de nationalité française (87%), l'UCP accueille davantage d'étudiants étrangers que les universités qui lui sont comparables (13% contre 11,3%). Ces étrangers sont très majoritairement non européens, et, pour plus des deux tiers, originaires du continent africain (38% du Maghreb, 29,5% d'Afrique noire). Le taux d'étudiants étrangers augmente avec la longueur des études (23,9% en 3e cycle), phénomène observé dans toutes les universités françaises, quelle que soit leur dominante disciplinaire. Le nombre des étudiants non européens a plus que doublé en 5 ans (+ 118,5% entre 1998-1999 et 2003-2004) (*cf*. tableaux 4 et 5).

Le tableau 6 montre que 55,3% des étudiants de l'UCP (toutes composantes confondues) sont issus d'un milieu social "favorisé" ou "plutôt favorisé", alors qu'ils ne sont que 49,3% pour l'ensemble des universités et 44,3% dans les universités pluridisciplinaires hors santé. Le tableau 7 confirme ces données : le pourcentage des boursiers est de 20,3% à l'UCP, alors qu'il est de 24,5% pour l'ensemble des universités et de 30,7% dans les universités pluridisciplinaires hors santé.

L'UCP compte sensiblement plus d'étudiants titulaires d'un baccalauréat général que les universités de sa catégorie (74,8% contre 71,6%) dont les étudiants sont, pour 17,1%, titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel (14,6% seulement à l'UCP) (*cf*. tableau 8).

Les personnels

Malgré un pourcentage d'enseignants de rang A plus important que dans l'ensemble des universités pluridisciplinaires hors santé (24,1% contre 22,4%), la proportion d'enseignants-chercheurs (EC) est, à l'UCP, inférieure à ce qu'elle est dans ces dernières (74,4% contre 76,6%), au profit des enseignants du 2nd degré (25,6% contre 23,4%) en raison, pour une large part, de la présence de l'IUT (*cf*. tableau 9).

L'UCP dispose de personnels IATOS plus qualifiés que l'ensemble des universités de sa catégorie (+7,6% de plus de personnels de catégorie A et B) en raison d'un taux particulièrement élevé de cadres intermédiaires (35,1% de personnels de catégorie B contre 26,3%) qui, depuis 2001, a augmenté fortement (+ 19% en 5 ans). En revanche, le nombre des personnels de catégorie A et C a crû à l'UCP moins rapidement que dans l'ensemble des universités pluridisciplinaires hors santé (respectivement+6,7% et +5,2% contre 8,3% et 7,5%) (*cf*. tableau 10).

Les ressources matérielles

Le budget consolidé par étudiant hors salaires est supérieur à celui constaté dans les universités de même typologie (1828 € contre 1622), et plus encore dans l'ensemble des universités françaises (1505 €). La prise en compte des salaires inverse cette tendance, ce qui pourrait traduire un sous-encadrement relatif en personnels, enseignants et ITAOS (4552 € par étudiant contre 4717 dans les universités pluridisciplinaires hors santé et 4804 dans l'ensemble des universités françaises). Les ressources propres apparaissent particulièrement faibles, surtout si l'on considère le poids des sciences et techniques au sein de l'établissement (394 € par étudiant contre 518 dans les universités comparables) (*cf*. tableau 11).

L'UCP est bien lotie en ce qui concerne son patrimoine immobilier (10,9 m^2 par étudiant contre 9,8 dans les universités comparables), qui s'est beaucoup développé ces dernières années (+ 21,5% de surface hors oeuvre nette entre 2001 et 2004) (*cf*. tableau 12).

II – Contexte et spécificités

1 – Le contexte géographique

Les sites de l'université

L'UCP dispose, en 2004, d'un patrimoine immobilier d'environ 125 000 m^2 (SHON) réparti sur 7 sites, implantés dans 3 villes du Val-d'Oise : Cergy-Pontoise, Argenteuil et Sarcelles. Les 3 sites principaux, qui sont situés dans l'agglomération de Cergy-Pontoise, ont chacun une spécificité disciplinaire :

- *le quartier des Chênes* accueille les sciences de l'homme (UFR de Droit, UFR d'Économie-gestion, UFR de Langues, UFR de Lettres et sciences humaines, IPAG) ;

- *le site de Saint-Martin* est dévolu aux sciences (les départements de biologie, d'informatique, de mathématiques et de physique théorique de l'UFR de Sciences et techniques) ;

- *le site de Neuville* est à dominante technologique puisqu'il abrite, outre l'administration de l'IUT, 2 départements de ce dernier (Génie civil et infrastructures – GCI et Génie électrique et informatique industrielle – GEII, ainsi que les 2 IUP (GCI et GEII) de l'UFR Sciences et techniques. Celle-ci est également présente à Neuville au travers de ses départements de chimie, physique expérimentale, sciences de la terre et environnement.

Les sites "secondaires" hébergent tous, hormis les Cerclades (dans le centre-ville de Cergy) où se trouve la bibliothèque universitaire, des départements d'IUT :

- *Cergy - Saint-Christophe*, un des deux départements Techniques de commercialisation (TC) ;

- *le site d'Argenteuil*, les départements Organisation et génie de la production (OGP) et Gestion logistique et transport (GLT) ;

- *le site de Sarcelles*, le 2e département GEII et le 2e département TC de l'IUT, ainsi que le département Services et réseaux de communication (SRC).

Les sites ne bénéficient pas tous des mêmes atouts. Les Chênes, où sont également logées la présidence et l'administration de l'université, sont situés au coeur de l'agglomération de Cergy-Pontoise, tout près de ses centres administratif et commercial et de la gare de Cergy-Préfecture. L'avenir du site de Saint-Martin, lui aussi en centre-ville, mais séparé des Chênes par une bretelle d'autoroute, est lié à l'aménagement de l'emprise de la caserne Bossut. Quant au site de Neuville, beaucoup plus excentré, il doit compter sans le technopôle, qui n'a pas été mis en place ; cependant, il est susceptible d'accueillir le projet de Maison de la recherche, de la valorisation et de la communication scientifique (*cf. infra*).

Les implantations de l'Université de Cergy-Pontoise

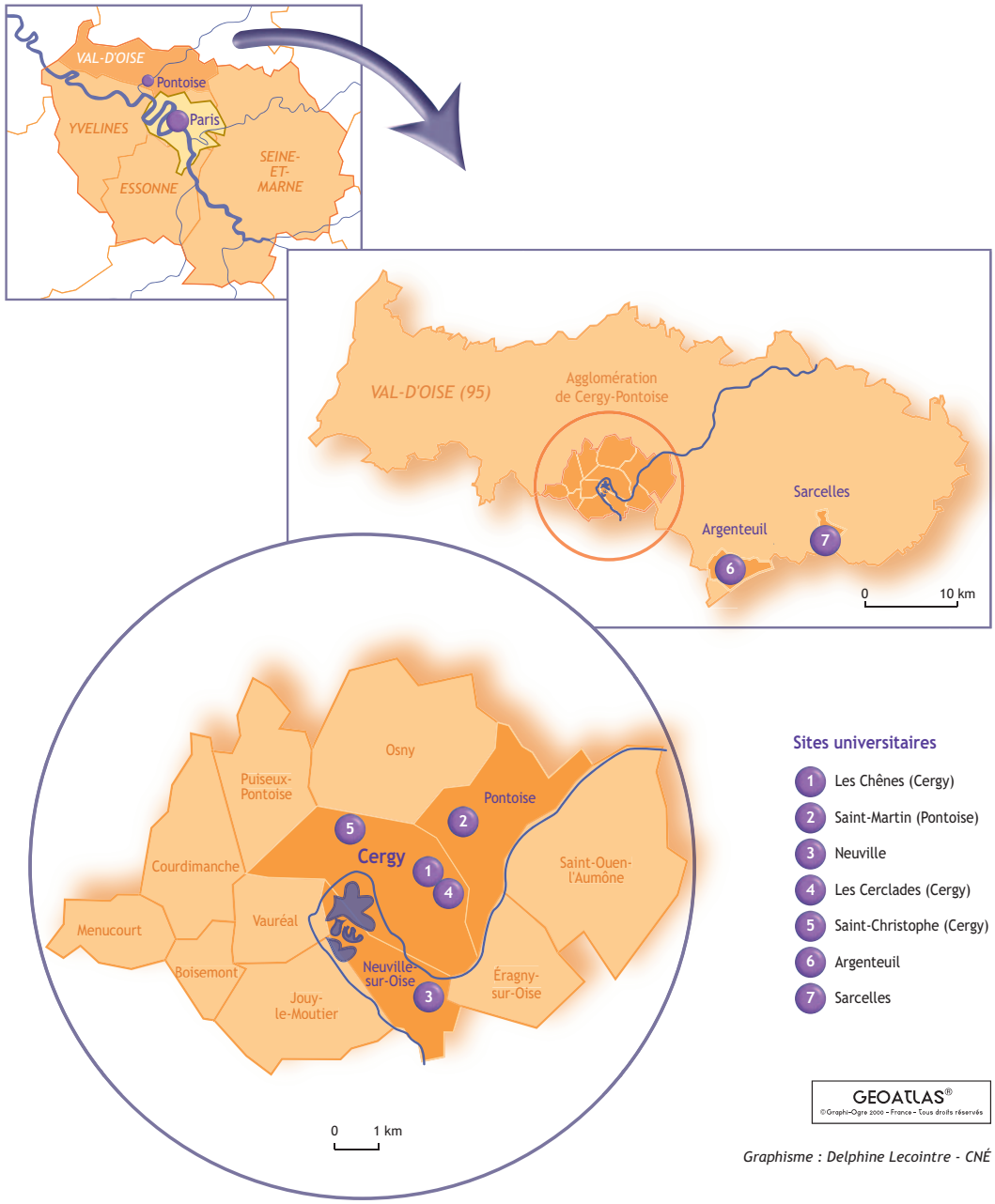

Graphisme : Delphine Lecointre - CNÉ

Cergy-Pontoise : un "pôle universitaire majeur en Île-de-France"

L'UCP constitue, avec une vingtaine d'autres établissements, publics, comme l'ENSEA, et privés, comme l'ESSEC, l'EISTI ou l'Institut polytechnique Saint-Louis (IPSL), un important pôle d'enseignement supérieur et de recherche qui forme chaque année quelque 21 000 étudiants. Cet effectif représente plus d'1/10e de la population de l'agglomération cergy-pontaine. C'est l'ESSEC qui s'y est installée la première, en 1972, tissant avec la Ville des relations étroites et privilégiées. L'institution compte aujourd'hui 3 700 élèves. L'IPSL, association loi de 1901, a été créé la même année que l'université, en 1991, à l'initiative de l'Institut catholique de Paris, avec le soutien du Département et de la Région, et l'appui des industriels. Il regroupe à Cergy-Pontoise 2 500 élèves dans 7 grandes écoles, parmi lesquelles l'École de biologie industrielle (EBI), l'ESCOM ou l'EPMI.

2 – Données socio-économiques

L'ex-ville nouvelle de Cergy-Pontoise (créée en 1970) est devenue aujourd'hui une communauté d'agglomération de 12 communes et de 200 000 habitants, aux fortes potentialités. Cet ensemble cohérent, de la taille de Paris *intra muros* (8 000 hectares), dispose de 900 hectares environ de réserves foncières et bénéficie de la proximité de l'aéroport Charles-de-Gaulle, d'un réseau dense de communications, d'un important parc de logements et d'un environnement de qualité (base de loisirs, golfs, port de plaisance, parc naturel du Vexin). Si les grandes entreprises sont présentes (Sagem, 3 M, Louis Vuitton, BP France…), c'est surtout à l'impressionnant tissu de PME/PMI qui s'est développé sur son territoire à travers 17 parcs d'activités que Cergy-Pontoise doit sa vitalité : 3 700 entreprises en tous genres, sous-traitants des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, services marchands, représentant 90 000 emplois. Une vingtaine d'entreprises japonaises (Yamaha, Nintendo, Bandaï…), totalisant 600 emplois, sont implantées à Cergy-Pontoise (sur les 65 que compte le Val-d'Oise). Le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise (CEEVO) a dénombré 477 dossiers ouverts en 2004, dont une moitié (230) situés sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.

3 – Le contexte de l'évaluation

Comme cela a été indiqué précédemment, c'est la deuxième fois que l'UCP est évaluée par le CNÉ. Lors de sa première évaluation, celui-ci avait conclu son rapport par cette observation : "Le chemin parcouru est très positif et l'effort accompli doit permettre à cet établissement de gagner sa maturité et de s'inscrire dans la durée".

Dix ans plus tard, on peut donner acte à l'université d'avoir su relever ce défi : ancrage fort dans le tissu régional, ouverture à l'international, structuration de la recherche, développement de son offre de formation.

Elle a, par ailleurs, pris en compte un grand nombre des recommandations qui avaient été émises : réactivation du Conseil d'orientation, création d'un observatoire de la vie étudiante, accroissement de ses filières professionnalisées…

Il reste, certes, des progrès à effectuer mais aujourd'hui l'université se trouve plus particulièrement confrontée à un double enjeu : celui du LMD qu'elle a mis en place pour l'essentiel dès 2004, et qui sera développé dans le chapitre dévolu à la formation, et celui de son attractivité dans un environnement francilien de forte concurrence.

En effet, si la croissance globale des effectifs entre les rentrées 1998 et 2003 a été de 817 étudiants, elle est surtout due à de nouveaux étudiants étrangers. Se pose alors le problème du recrutement (justifiant les efforts de communication externe) et de l'attractivité (positionnement, rayonnement, qualité de la vie étudiante), malgré le succès des formations professionnalisées. À l'heure du LMD, l'université, selon son président, pourrait perdre des étudiants attirés par les masters et les doctorats des universités parisiennes. Si cette hypothèse était confirmée par des données précises, établies composante par composante, elle devrait être combattue, notamment par un renforcement des capacités de recherche.

La tâche est difficile car il y a nombre d'éléments structurels et conjoncturels défavorables : la relative proximité de Paris, les difficultés de déplacement dans le Val-d'Oise (de nombreux étudiants originaires du département s'inscriraient à Paris 13 pour des raisons de commodité de transport), la faiblesse du parc de résidences universitaires et le coût du logement dans l'agglomération ; la démographie du Val-d'Oise et son solde migratoire négatif ; enfin et peut-être surtout, les départs à la retraite massifs programmés dans les "vieilles" universités parisiennes, qui risquent d'entraîner l'aspiration des plus jeunes et brillants enseignants-chercheurs des universités périphériques. Il n'est pas indifférent de remarquer qu'un tiers des enseignants de l'UCP réside déjà dans la capitale.

Plus que jamais, les efforts en vue d'accroître l'attractivité sont indispensables.

Dans ce contexte de forte mutation, le CNÉ a décidé d'examiner, sous leurs principaux aspects, l'offre de formation et la vie étudiante, la recherche ainsi que le positionnement international de l'UCP. Deux autres thèmes ont également été retenus en tant que politique d'établissement : la démarche d'évaluation et la gouvernance.

La démarche d'évaluation

L'évaluation de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) a reposé sur un double diagnostic :

- une analyse réalisée en interne par l'établissement lui-même, menée autour des points forts et des faiblesses de l'université, compte tenu de ses missions et projets ;

- un regard externe émis par le CNÉ, à partir des constats et appréciations portés par les experts.

Quatre points seront envisagés successivement :

- les étapes de la procédure ;
- l'auto-évaluation ;
- l'évaluation externe ;
- la volonté de pilotage au service de la qualité.

I - Les étapes de la procédure

Plusieurs réunions et échanges ont jalonné les différentes phases de ce processus, manifestant tout à la fois l'intérêt de l'établissement pour cette démarche d'évaluation et la volonté du CNÉ d'instaurer un climat de dialogue constructif et interactif.

L'évaluation de l'Université de Cergy-Pontoise a été lancée *in situ* le 14 décembre 2004 par une présentation globale du dispositif à l'ensemble de la communauté universitaire (président, bureau élargi, responsables de composante, représentants des personnels enseignants et administratifs, étudiants). Le *Livre des références*, destiné à accompagner l'établissement tout au long de l'évaluation interne, lui avait été adressé préalablement. Puis, le 24 février 2005, le CNÉ s'est à nouveau rendu dans l'université pour faire un point d'étape sur l'avancement du processus d'auto-évaluation. Le 20 mai, l'UCP a remis son rapport d'évaluation interne conformément au délai imparti, et le 1er juin 2005 le président de l'université, accompagné du vice-président du Conseil d'administration, du secrétaire général et de la chargée de mission au développement, est venu présenter ce dossier devant le CNÉ. Cette réunion a également été l'occasion d'évoquer les thèmes pouvant faire l'objet d'expertises.

Ces thèmes ont été approuvés par les membres du Comité réunis en formation plénière, le jeudi 8 septembre 2005 et ont été communiqués, par courrier, au président de l'université.

Les missions d'expertise se sont déroulées du 17 au 20 octobre 2005.

Le projet de rapport a été soumis au Comité réuni en formation plénière le 4 mai 2006. Une visite de concertation s'est tenue à l'UCP le 2 juin. Le Comité a approuvé le rapport final lors de sa séance du 6 juillet 2006.

II – L'auto-évaluation : une démarche participative autour de regards croisés

L'université s'est appuyée sur le groupe de projet constitué pour la préparation du contrat d'établissement et comprenant le secrétaire général et son adjoint, le vice-président (VP) chargé de la contractualisation et la chargée de mission au développement. Le vice-président s'est vu confier la rédaction du projet contractuel et la chargée de mission celle du rapport d'auto-évaluation.

Ce dispositif a favorisé une forte mobilisation de la communauté universitaire grâce à une complémentarité des deux démarches, l'équipe présidentielle ayant insisté sur le fait que l'auto-évaluation devait servir à l'établissement dans son ensemble.

Le processus a reposé sur le *Livre des références*, avec le parti pris d'envoyer un même référentiel à plusieurs destinataires concernés par une majorité de références afin de pouvoir croiser les regards.

Le chapitre sur la formation a été renseigné, pour l'essentiel, par le VP du Conseil de la vie et des études universitaires (CEVU) et par les directeurs de composante, sachant que les références concernant plus particulièrement l'étudiant ont également été soumises au VP étudiant, au SCUIO et à différents services (la division étudiante, le service culturel…). L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) a également été consulté. Il en a été de même pour les représentants de syndicats étudiants, les présidents d'association et le délégué général du CEVU.

Le volet consacré à la politique scientifique a été confié à la vice-présidente du Conseil scientifique (CS) qui a travaillé avec les directeurs de laboratoire et des écoles doctorales.

Enfin, le chapitre sur le management a été traité par plusieurs responsables en fonction de leur service d'appartenance et également, pour tout ou partie, par les VP, avec une relecture du secrétaire général et de son adjoint.

Les premières synthèses ont été complétées par des informations recueillies lors d'entretiens spécifiques permettant d'enrichir les différentes contributions.

L'université a présenté en tête de chacun des référentiels une analyse des réponses, permettant de dégager les points de rencontre, comme les points de "fracture", ainsi que les idées fortes portées par l'établissement.

Le rapport d'auto-évaluation a été mis en ligne sur le site intranet de l'université.

III - L'évaluation externe

Le CNÉ a retenu cinq grands domaines d'évaluation portant sur :

- le gouvernement ;
- l'offre de formation ;
- la politique de recherche ;
- l'ouverture internationale ;
- la vie étudiante.

Les expertises se sont déroulées dans de très bonnes conditions. L'université avait soigneusement préparé le planning des réunions, en concertation avec le CNÉ. Les experts ont pu s'entretenir avec plus d'une centaine d'interlocuteurs au cours d'échanges ouverts et fructueux. Le CNÉ regrette néanmoins la faiblesse du nombre d'étudiants rencontrés (moins d'une dizaine).

IV - Une volonté de pilotage au service de la qualité

Quatre aspects seront développés :

- l'impact de l'évaluation interne ;
- le dispositif contractuel ;
- l'évaluation pédagogique ;
- les outils de pilotage.

1 - L'évaluation interne et ses conséquences sur la démarche qualité

L'exercice d'auto-évaluation a engagé tout l'établissement. Le *Livre des références* a été présenté à l'ensemble des acteurs, en ciblant les référentiels sur les publics concernés. Les réponses ont été confrontées et synthétisées, puis discutées avec le président et soumises au bureau. Des entretiens ont permis de compléter les contributions écrites. Par ailleurs, en ce qui concerne l'IUT, la démarche s'est appuyée sur la récente auto-évaluation des départements.

Il en est ressorti un document de qualité, qui ne se veut pas forcément consensuel, laissant la place aux divergences de point de vue et soulignant l'essentiel des forces et des faiblesses de l'établissement. Enfin, comme cela a été indiqué précédemment, il a été mis à la disposition de tous, par le biais de l'intranet.

Reste à apprécier le bénéfice que l'UCP a tiré de ce regard sur elle-même, sachant qu'il a été présenté comme *"une démarche préliminaire à la mise en œuvre de nouveaux modes de fonctionnement pour de meilleures performances"* (rapport d'auto-évaluation). De plus, il est indiqué en conclusion générale que ce rapport est un *"point de départ pour s'engager dans une démarche de qualité sur le long terme"*. Ces deux citations tendent à montrer que l'auto-évaluation proposée par le CNÉ a constitué un exercice profitable et fondateur pour l'ensemble de l'UCP.

2 - L'exercice contractuel et l'évaluation des actions

Le contrat quadriennal 2002-2005

Le contrat incluait, dans sa partie 2 ("Une cohésion et une attractivité renforcée"), un point intitulé "Évaluation, tableau de bord et suivi du contrat". On peut y lire : "*À partir des structures d'analyse que sont l'Observatoire de la vie étudiante et la Cellule d'études et statistiques, mises en place en 2002, ainsi que des indicateurs rassemblés dans les deux premières éditions du bilan social réalisées en 2002-2003, l'université s'engagera en 2003-2004 dans la construction d'un tableau de bord global de gestion de l'établissement qui permettra d'assurer le suivi du contrat quadriennal. Il retracera l'exécution du contrat dans ses différentes dimensions : pédagogiques, scientifiques, financières et fonctionnelles (GRH, vie étudiante, action culturelle, informatique et TICE) et alimentera les bilans annuels intermédiaires présentés au Conseil d'administration. Ces derniers serviront à l'évaluation finale du contrat*".

On constate, et l'université le reconnaît dans le rapport d'auto-évaluation, que ce dispositif n'a pas été respecté : "*…on peut considérer comme un échec l'impossibilité de présenter un rapport annuel d'exécution du contrat pluriannuel…*". Il n'y a toujours pas de tableau de bord global de gestion de l'université. Le chantier est pourtant lancé, puisque le bilan du contrat indique que "*la fin de la période contractuelle voit également se mettre en place une démarche d'élaboration de tableaux de bord et d'outils de pilotage. Ceux-ci ne pourront être réellement opérationnels qu'avec le nouveau contrat*".

Il est indispensable que l'UCP aboutisse rapidement : la gestion par projets, l'évaluation des actions et l'appréciation des performances, mesurées par des indicateurs pertinents, sont devenus des impératifs, notamment avec la mise en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). En outre, un rapport annuel d'activité permettrait de diffuser plus largement, dans tout l'établissement, la culture des résultats et la démarche de garantie de la qualité.

Le projet en vue du contrat 2006-2009

Globalement, ce projet se place dans la continuité ; il poursuit et approfondit les grandes orientations du contrat 2002-2005.

L'essentiel du processus de son élaboration s'est fait "de bas en haut" : il n'y a pas eu d'orientations ou directives générales soumises à déclinaison dans les composantes et les services, mais plutôt une remontée de propositions et de priorités qui ont ensuite été réunies et discutées, avant présentation devant les conseils. L'assemblée des élus étudiants s'est exprimée, de même que les IATOS *via* les instances dans lesquelles ils sont représentés.

La concertation parait avoir été large, mais les acteurs regrettent parfois d'avoir manqué de temps pour l'approfondir.

3 – L'évaluation des enseignements et des formations : le rôle de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Dans la recherche d'une démarche "qualité", l'Université de Cergy-Pontoise a structuré l'Observatoire de la vie étudiante en un outil performant. Celui-ci est animé par une enseignante, chargée de mission. Pour chacune de ses enquêtes, elle s'attache la contribution d'un ou plusieurs autres enseignants, d'étudiants en licence ou master.

Les travaux de l'OVE se structurent en deux types : *l'évaluation des enseignements* d'une part, et *l'élaboration de rapports sur les formations* d'autre part. Ces deux démarches se nourrissent d'enquêtes approfondies : la première permet aux enseignants d'avoir un retour sur la façon dont sont perçus leurs enseignements et représente un outil potentiellement riche pour les améliorer. La deuxième doit permettre d'appréhender et d'évaluer l'efficacité, et au-delà l'utilité des formations mises en place.

Les enquêtes sont généralement bien renseignées puisque les étudiants de niveau L3 ou M1 y répondent à plus de 50% (% réalisé par rapport aux inscrits).

L'évaluation des enseignements

Pour chaque formation une semaine d'évaluation est organisée tous les deux ans. Afin d'évaluer les enseignements et les enseignants, deux questionnaires ont été élaborés par l'OVE en collaboration avec le vice-président du CEVU. Le questionnaire d'évaluation des enseignements est distribué obligatoirement aux étudiants de 1ère année. Ce questionnaire est ensuite dépouillé et son analyse est présentée en CEVU, puis publiée sur le site Web de l'université. Le questionnaire d'évaluation des enseignants est facultatif, les enseignants en conservent les réponses pour eux. Ce dernier outil connaît, pour l'instant, peu de succès.

Pour les formations professionnelles, les réponses des étudiants aux questionnaires d'évaluation sont présentées aux conseils de perfectionnement et les éventuels recadrages proposés par ces conseils sont discutés et validés en CEVU.

L'évaluation des formations

Un important travail de suivi de cohorte est réalisé. Des enquêtes détaillées par diplôme et par promotion sont effectuées. On y trouve notamment les parcours des étudiants, leur origine, le nombre d'heures de travail personnel, le nombre d'années pour atteindre la réussite, les poursuites d'études, le premier emploi (délais et niveau d'embauche) et les emplois suivants etc ….

Les résultats sont analysés et donnent lieu à la rédaction de rapports de synthèse très complets, qui sont publiés avec le concours de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). À titre d'exemple on citera :

- une enquête sur l'échec en première année ;
- une enquête sur le profil des étudiants admis en deuxième année ;
- un rapport sur les licences professionnelles (promotions 2001 et 2002) ;
- une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de DESS (promotions 2002 et 2003) et sur ceux de DEA (promotions 2001 et 2002) ;
- une enquête sur les stages en entreprise.

Ces rapports devraient être davantage pris en compte par le corps enseignant.

4 – Les outils de pilotage

Plusieurs leviers, de nature différente, concourrent au pilotage de l'établissement et il convient à cet égard de se reporter au développement consacré au gouvernement et à la gestion de l'université.

Mais d'autres pratiques méritent d'être soulignées comme, par exemple, les actions entreprises par l'OVE – qu'il s'agisse de l'évaluation ou de l'insertion professionnelle – ou encore de l'enquête de qualité et de satisfaction qui est menée régulièrement auprès des étudiants étrangers.

Les systèmes et logiciels de gestion retiendront ici plus particulièrement l'attention. Ainsi, l'université a implanté de nombreux outils de gestion. Elle dispose des trois grandes applications nationales – HARPEGE, NABUCO, APOGÉE – mais également d'AMADEUS pour les heures complémentaires, de CELCAT pour la gestion des salles ou encore de RS ABYLA pour le patrimoine immobilier.

Ces systèmes d'information servent pour l'information statistique. Ainsi, HARPEGE est notamment utilisé pour réaliser le bilan social annuel et permet d'obtenir des données essentielles pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. De même, APOGÉE est exploité pour la prévision des effectifs étudiants et également pour effectuer certains travaux de l'OVE.

Toutefois, l'UCP regrette que ces différentes applications ne soient pas encore suffisamment coordonnées. On note cependant un grand souci de qualité des outils. Le modèle de tableau de bord, en cours d'élaboration lors des expertises, est apparu complet et lisible ; il devra être rapproché des indicateurs requis dans le cadre de la LOLF et de la politique contractuelle.

De plus, l'équipe présidentielle a non seulement le souci de développer et de rendre pertinent les tableaux de bord mais elle en fait une priorité temporelle.

Cette volonté devra être soutenue et faire l'objet d'un suivi attentif. À cet égard, le CNÉ encourage l'UCP à faire le choix d'un environnement numérique de travail (ENT).

L'évaluation des choix, de la stratégie et des résultats de l'établissement

I - L'offre de formation face aux défis de la professionnalisation et du LMD

En ce qui concerne son offre de formation, l'UCP a défini son périmètre disciplinaire par rapport aux universités parisiennes et aux autres universités franciliennes. Elle a placé au centre de son dispositif la professionnalisation en vue d'une insertion professionnelle pour le plus grand nombre. Le passage au LMD, intervenu dès 2004, à mi-contrat, dans un contexte de concurrence régionale et nationale accrue, a été l'occasion d'une réflexion sur le positionnement de l'université et d'une redéfinition de ses ambitions dans le domaine de la formation. Le contrat 2006-2009 sera, sur le plan pédagogique, la deuxième étape, plus qualitative, du LMD.

1 - La mise en place du LMD

Les étapes

C'est en janvier 2003 que l'UCP a commencé à travailler sur la restructuration de son offre de formation, pour une ouverture effective des premières formations selon le schéma LMD à la rentrée 2004-2005. Les principales étapes de la mise en place ont été les suivantes :

- présentation et analyse en CEVU des textes sur le LMD ;
- élaboration par le CEVU d'une grille de règles conforme à la politique de l'établissement, ainsi que du dossier type à remplir pour les demandes d'habilitation, définissant notamment pour toute l'université le cadre du contrôle des connaissances ;
- construction de l'offre dans les composantes ;
- validation en CA du périmètre de l'offre ;
- derniers ajustements pour les dossiers des premières formations LMD et examen de points particuliers comme l'organisation des unités d'enseignement (UE) libres (janvier 2004) ;

- premiers enseignements tirés de l'ouverture des premières formations LMD en vue de la vague suivante, notamment sur la réalisation des emplois du temps et l'occupation des salles ;

- mise en place d'un comité de suivi du LMD et création d'un service central Administration des enseignements ;

- présentation et validation des projets de master en CS.

Bilan sur la méthode adoptée

Il faut saluer la large participation des différents acteurs de l'université à la mise en place du LMD, de tous ceux du moins qui souhaitaient y prendre part. Cependant, les étudiants élus aux conseils centraux n'ont pas toujours une parfaite connaissance du travail effectué en dehors des conseils, ce qui révèle un certain éloignement entre ces derniers et l'établissement.

Mais cette mise en place a été un dossier si lourd qu'il n'a pas toujours été possible, pour ce premier contrat d'établissement se faisant dans le cadre de la réforme LMD, d'intégrer la démarche pédagogique à une démarche plus globale de politique scientifique et d'harmonisation régionale.

La conception de l'offre de formation s'est en effet élaborée sans développement explicite d'une stratégie en synergie avec la politique de recherche, sauf au niveau M, conçu dans les équipes de recherche. De même, seul un contact très formel a été pris avec les autres universités de la région, en septembre 2003, ne permettant pas une réelle cohérence de l'offre de formation à cette échelle du territoire.

Bilan sur les résultats obtenus

Une offre maîtrisée et cohérente

Il ressort de la nouvelle offre de formation de l'UCP une cohérence de l'ensemble et la volonté bien affirmée de s'en tenir au périmètre disciplinaire actuel. Les responsables de l'UCP ont atteint leur objectif : contenir le penchant inflationniste des composantes. Les nouvelles maquettes prouvent que le "brassage" entre maintien de ce qui existait et mise en place de nouveautés a été tenté et réussi : des conditions précises ont été posées pour les formations innovantes et la cohabilitation a été encouragée.

Vitalité de l'offre, cohabilitations, souci de couvrir au mieux la demande en formations professionnalisantes, telles sont les caractéristiques du dispositif actuel, mais aussi des propositions pour le contrat 2006-2009. Pour ce dernier, en effet, la priorité a été donnée non pas à l'extension de l'offre de formation, mais à la consolidation du dispositif en place, en particulier par l'affinement du système modulaire en vue d'associer plusieurs disciplines autour d'un même projet de formation, par le développement de la professionnalisation, de l'apprentissage et de l'ouverture internationale.

L'organisation pédagogique corollaire du LMD : des lacunes à combler

L'UCP n'a pas encore mis en place l'encadrement prévu par les arrêtés de 2002 relatifs au LMD : présence d'un DETU (directeur des études), et constitution d'une équipe pédagogique et d'une équipe de formation. Le travail qui incombe aux DETU est assuré à l'UCP par les directeurs de département au niveau licence et par les directeurs de laboratoire au niveau master, et ce sont les équipes qui ont monté les dossiers de demandes d'habilitation qui prennent en charge le fonctionnement des enseignements.

La réflexion en vue d'aménagements au cours du présent contrat et le travail d'élaboration des maquettes pour le suivant ne pourront pas se faire en l'absence des structures réglementaires prévues pour le L et le M.

Globalement, les parcours de formation sont constitués de 60 à 70% d'UE fondamentales et de 30 à 40% d'UE complémentaires "libres", comprenant l'apprentissage des langues étrangères. Il est possible de suivre ces UE libres à partir du L2, mais leur liste est très courte.

L'examen de la question de la méthodologie documentaire a donné lieu à des appréciations divergentes de la part des principaux intéressés — le personnel de la bibliothèque universitaire et les enseignants de 1ère année —, en particulier au sujet de l'impact sur l'IDS (Informatique et documentation scientifique) du basculement dans le LMD. Il faut d'abord saluer la qualité des équipements de l'université et son souci d'éviter la constitution de bibliothèques spécialisées dans chaque composante. Il faut ensuite rappeler que la maîtrise de la méthodologie documentaire (le fait pour un étudiant d'aller régulièrement travailler à la BU et de savoir utiliser tous ses services) constitue un levier puissant dans l'aide à la réussite universitaire et la réduction du taux d'abandon précoce ; la compétence documentaire peut être acquise de multiples façons, selon la spécificité de chaque discipline, mais elle fait partie du service dû par chaque université à ses étudiants.

La pluridisciplinarité : des projets structurants

L'UCP a fait le choix d'une organisation pédagogique modulaire, caractérisée par une spécialisation relativement tardive et progressive, une formation de type pluridisciplinaire permettant les changements d'orientation sans déperdition des acquis et impliquant un décloisonnement administratif entre les UFR, par opposition à une organisation "tubulaire" privilégiant la spécialisation précoce et les enseignements fondamentaux obligatoires au détriment des options.

La réorganisation de l'ensemble du dispositif existant en filières transversales, entreprise par l'UCP, constitue une initiative structurante qui devrait donner à l'ensemble de l'offre de formation plus de lisibilité, et donc renforcer son attractivité.

Ainsi, la spécialité professionnelle Collectivités territoriales et politiques publiques du master de Droit public, ouverte en 2004 et organisée conjointement par l'UFR de Droit et par l'IPAG, s'intègre à un projet plus vaste : celui d'organiser, d'abord par regroupement autour de l'IPAG des formations existantes, un pôle pluridisciplinaire et transversal (par rapport à la structure en composantes) centré sur les collectivités territoriales. L'existence en M1 d'un tronc commun à toutes les mentions et d'un jeu fourni d'options permet, dans la mesure des places disponibles, la "circulation" entre les 4 mentions au moment du passage en seconde année.

De même, dans le domaine LLSH, tout l'effort de la réflexion pour le contrat 2006-2009 a été volontairement concentré sur un seul grand projet, porteur et structurant, qui consiste à créer un Institut d'études européennes (IEE). L'objectif assigné à cette création est de rassembler et développer l'ensemble des activités de formation, de recherche, de diffusion des savoirs, d'information et de documentation concernant l'Europe, dans une vision globalisante de son histoire. Ce projet impose donc le décloisonnement entre les composantes dans une perspective transdisciplinaire. L'UCP a déjà affirmé sa volonté de faire de l'IEE un établissement de référence, aux niveaux national et international, dans le domaine des études européennes au sens le plus large du terme.

Le domaine Sciences et technologies, malgré un bel effort de troncs communs en licence, pâtit de sa dispersion sur 2 sites éloignés, qui est incontestablement un obstacle à la recherche d'ouverture et de développement scientifiques aux frontières des disciplines.

Des relations solides avec d'autres établissements d'enseignement supérieur

En sciences et technologies, des liens forts ont été tissés avec 3 écoles d'ingénieurs locales. L'ESCOM, pour la chimie organique et minérale, et l'ENSEA, pour les systèmes informatiques et la communication, ont toutes deux un master en habilitation partagée avec l'UCP. L'ESCOM a par ailleurs des étudiants en commun avec l'université en licence de Chimie. L'EISTI, pour les techniques informatiques, a également développé des relations privilégiées avec l'UCP. En sciences humaines et sociales, plusieurs spécialités de master sont à double sceau, principalement avec l'Université Paris X pour l'économie et la gestion et avec Paris I pour les études européennes.

Le cas des IUP

Les trois IUP de l'UCP, Génie électrique et informatique industrielle (GEII), Génie civil et infrastructures (GCI) et Banque, finances et assurances (BFA), ont été intégrés au LMD, la première année correspondant à un L3, les deux suivantes à un master professionnel. Cette intégration s'est faite au prix d'une réduction drastique des volumes horaires d'enseignement et les responsables de ces formations ont conscience qu'il leur sera très difficile de maintenir le niveau actuel d'encadrement des étudiants.

Aujourd'hui, ces structures sont dans une situation ambiguë. Depuis 6 ans, elles subissent une érosion sensible et régulière de leurs effectifs et ne recrutent pratiquement pas, en 1ère année, à l'UFR de Sciences et techniques ni à l'IUT, dont les étudiants ont tendance à préférer poursuivre en école d'ingénieurs. La question de l'avenir de ces filières se pose donc. L'université saura-t-elle retenir leurs responsables, qui ont acquis une connaissance, précieuse pour elle, des milieux professionnels ?

2 – La professionnalisation et la formation continue

La professionnalisation

Une volonté politique, des résultats tangibles

Dans son contrat 2002-2005, l'UCP s'engageait à "accentuer significativement la professionnalisation" de son offre de formation. Aujourd'hui, elle propose 14 licences professionnelles (5 en LLSH, 1 en économie et gestion et 8 en sciences et technologies), et 22 spécialités professionnelles de master (7 en LLSH, 5 en économie et gestion, 3 en droit et 7 en sciences et technologies)[1]. Elle s'est donc donné les moyens de mettre en oeuvre ses choix politiques. En un an, le nombre des étudiants inscrits dans les formations professionnelles a sensiblement progressé (*cf*. tableau ci-après).

---

[1] *cf*. *infra* l'annexe 2 : L'offre de formation L et M en 2005-2006.

Les effectifs étudiants dans les formations professionnelles (inscriptions principales)

	Rentrée 2004	Rentrée 2005
DUT	1091	1175
Licence professionnelle	280	429
L3 professionnalisée	175	214
M1 professionnalisé	171	192
M2 professionnel	313	503
Total formations professionnelles	**2030**	**2513**
Nombre d'inscrits dans les formations professionnelles / nombre total d'inscrits UCP	***20,01%***	***23,65%***

Source : Université de Cergy-Pontoise

Il convient de signaler les difficultés rencontrées par les formations professionnelles plus anciennes que sont la MSG et surtout les 3 IUP[1], qui subissent notamment la concurrence des licences professionnelles et sur l'avenir desquelles pèsent des incertitudes.

L'UCP se doit, par ailleurs, de mieux connaître la qualité des intervenants extérieurs dits "professionnels" afin de s'assurer que l'ensemble d'entre eux soient toujours des spécialistes du métier pour lequel ils ont été sollicités. Forte de cette information, l'UCP pourra ajuster sa politique pédagogique en direction du monde du travail et ses collaborations avec lui.

Enfin, il n'apparaît pas de politique véritablement affichée dans le domaine des stages, mais l'OVE a mené une étude très fouillée sur le sujet, sur laquelle l'université devrait pouvoir s'appuyer pour définir une approche en relation avec sa politique de développement de la professionnalisation.

L'IUT

Il a ouvert un nombre important de licences professionnelles (8), auxquelles il doit en grande partie la hausse de ses effectifs (1190 inscrits en 2004-2005 et 1307 en 2005-2006). Sa politique pédagogique est résolument tournée vers le développement de la formation en apprentissage et la formation continue, puisque cinq de ces huit diplômes sont ouverts à l'un au moins de ces types de démarche.

Cet IUT a de très fortes relations avec certaines écoles d'ingénieurs. Il a notamment des conventions d'enseignement avec 3 écoles, dont l'École centrale des arts et manufactures et l'ENSEA, qui partage 2 laboratoires de recherche avec l'UCP et où sont impliqués des enseignants-chercheurs de l'IUT.

[1] IUP Génie électrique et informatique industrielle, IUP Génie civil et infrastructures, IUP Finance.

L'IPAG : un positionnement à reconsidérer

Il faut d'abord souligner la faiblesse de ses effectifs, qui ont accusé une chute de plus d'un tiers en 2005-2006 (49 inscrits seulement, contre 74 en 2004-2005). Lors du CA du 6 juillet 2004, est évoquée "la carence (de l'UCP) en termes de formation continue dans le secteur administratif, alors que Cergy est une métropole administrative" : c'est l'insuffisance du volume d'activité d'un "IPAG (qui) ne remplit pas complètement sa mission" qui est visée.

À l'évidence, les relations sont difficiles entre la présidence de l'université et la direction de la composante, qui met en avant sa précarité matérielle : l'extrême modicité de sa dotation et son éventuelle relocalisation, dans l'ignorance de laquelle elle est tenue.

On s'en tiendra ici à quelques constats :

- la formation des personnels de l'université, notamment des cadres A de l'ASU, est confiée non pas à l'IPAG de Cergy, mais à celui de l'Université Paris-X – Nanterre. L'IPAG traite quelques dossiers de VAE/VAP, mais aucun ne concerne des personnels ;

- le peu de liens avec les masters, notamment en ce qui concerne la préparation aux concours des étudiants de 3e cycle tournés vers les collectivités locales ;

- quelques cas de promotion sociale, notamment de personnels de catégorie C, sont à mettre à l'actif de la composante.

Il est urgent que le dialogue soit renoué entre la présidence de l'université et la composante, afin que les potentialités de cette dernière soit pleinement exploitées, au service et dans l'intérêt de l'établissement.

La formation continue

Ce service est doté de 6,9 emplois non-enseignants temps plein. Il traite 1500 demandes par an, dont 500 pour le DAEU. Il reçoit environ 600 demandes de VAE. Tous ces dossiers concernent 135 diplômes de l'université.

L'UCP comptait, en 2003-2004, 2,1% d'étudiants en formation continue diplômante. Ce taux est à comparer à celui de 3,6% des universités pluridisciplinaires hors santé (et à celui de 3,5% pour la France entière [1]). Il est inférieur à ce qu'il devrait être, compte tenu du choix fait par cette université de développer les formations professionnelles.

Ce service n'a pas participé à l'élaboration de la dernière offre de formation. C'est pourtant cette démarche qui permettrait de sensibiliser les enseignants aux thématiques les plus demandées en formation continue (à Cergy, ce sont l'informatique et la qualité). De même, il serait bon de leur présenter le cahier des charges de la formation continue.

---

[1] Source : MENESR – DEP.

3 – L'attractivité de l'université : une ardente obligation

Le basculement dans le système LMD a avivé une crainte : celle de la "fuite" des étudiants vers les autres universités franciliennes, en particulier celles de Paris *intra muros* ; l'évolution des effectifs, mention par mention, spécialité par spécialité, en L comme en M, devra donc être très soigneusement enregistrée, puis analysée, durant les cinq années à venir : cette analyse servira de base aux travaux de remise à jour de l'offre de formation pour le contrat suivant, à partir de la rentrée 2010.

En effet, à l'exception des langues et des sciences humaines, les enseignants ont observé une fuite de leurs meilleurs étudiants de licence vers d'autres universités pour leurs poursuites d'études en master. Les données disponibles révèlent une difficulté de l'Université de Cergy-Pontoise à attirer des étudiants au niveau du doctorat : le taux d'inscrits en 2003-2004 est de 2,2% des étudiants, alors qu'il est de 3,1% pour l'ensemble des universités pluridisciplinaires hors santé.

Pour les masters, ce constat reste encore qualitatif. L'attractivité exercée par les universités parisiennes sur les étudiants de licence de l'UCP est l'objet de vives préoccupations.

4 – La préparation aux concours de l'enseignement et les liens avec l'IUFM

La volonté, affichée de façon claire au niveau central et bien traduite dans les maquettes de chaque composante, de professionnalisation de l'offre de formation ne prend pas assez en compte le secteur des métiers de l'enseignement.

Certes, il existe quelques modules de préprofessionalisation, assurés par des enseignants de l'IUFM, et le projet d'établissement généralise les modules de SME (sensibilisation aux métiers de l'enseignement), mais le renforcement des liens avec l'IUFM, qui figurait en bonne place dans les préconisations du rapport du CNÉ lors de son évaluation de 1996, n'a jamais été vraiment traité comme une priorité.

On peut faire la même observation pour la préparation au CAPES. Cette dernière est du ressort de l'IUFM de Versailles, qui décide des préparations à ouvrir dans chaque centre et du nombre de places à affecter à chaque discipline, mais une convention délègue à l'UCP la préparation aux épreuves portant sur la compétence disciplinaire, l'IUFM assurant la préparation à l'épreuve orale sur dossier, dite de "didactique". Actuellement, l'UCP assure la préparation aux CAPES de Lettres modernes, d'Espagnol, de Sciences de la vie et de la terre, de Physique-chimie et de Mathématiques. L'ouverture d'une préparation pour les CAPES d'Anglais et d'Histoire-géographie, réclamée depuis plusieurs années par les étudiants et, comme celle du CAPES de Techniques économiques et de gestion, plusieurs fois différée, officiellement à cause du manque d'enseignants dans les filières concernées, est inscrite pour la rentrée 2006 dans le projet d'établissement.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par les étudiants de l'UCP sont tout à fait honorables. L'université se situe largement au-dessus de la moyenne pour le CAPES de Lettres modernes, le plus ancien à Cergy. À la session 2005, il y a eu 31 inscrits, 20 admissibles (64% des inscrits) et 14 admis (70% des admissibles et 45% des inscrits) : des résultats très satisfaisants (encore meilleurs si on raisonne sur le nombre des candidats "réels", soit 29), qui attestent la qualité de la préparation ; à la session 2003, il y avait 30 inscrits, 11 admissibles (36,6% des inscrits) et 6 admis (54 % des admissibles, mais seulement 20% des inscrits), et à la session 2004, 40 inscrits, 24 admissibles (60% des inscrits) et 12 admis (50% des admissibles et 30% des inscrits). On le constate, le ratio admis/inscrits passe de 20 à 45%, le ratio admis/admissibles fait en 2 ans un bond de 50 à 70% et témoigne de l'efficacité de la préparation aux épreuves orales ; peut-être faut-il avancer comme autres éléments d'explication un effet "petite taille" ou la motivation plus forte qu'ailleurs des inscrits ? L'excellence de ces résultats, très vite connue dans le monde des étudiants de lettres se destinant à l'enseignement, a une influence positive directement mesurable : le nombre d'inscrits augmente d'un tiers à la rentrée 2005, ce qui conduira nécessairement à s'interroger sur la corrélation entre la taille du groupe et le niveau des résultats.

Les résultats au CAPES d'Espagnol sont moins brillants (8 admissibles et 2 admis en 2004, 9 admissibles et 6 admis en 2005 pour respectivement 37 et 34 inscrits), mais il existe une réelle distorsion entre le nombre des inscrits et celui des étudiants présents aux épreuves (12 en 2004, 28 en 2005). Pour la session 2006, le nombre des inscrits ne fléchit néanmoins pas (31 inscrits), preuve de la nécessité d'assurer cette préparation. Dans les matières scientifiques, les taux d'admis (par rapport aux inscrits) sont, pour les 4 dernières sessions, très satisfaisants : autour de 30% en mathématiques (sauf en 2004 où il n'y en a eu que 21%) et de 30 à 50% en physique-chimie. Le niveau des inscriptions à la rentrée 2005 reste stable pour ces 2 disciplines (43 et 31).

	CAPES de Lettres modernes	CAPES d'Espagnol	CAPES de SVT	CAPES de Physique-chimie	CAPES de Maths	Agrégation de Maths	Agrégation interne de Physique-chimie
2000-2001							
Inscrits				21			10
Admissibles				12			6
Admis				6			5
2001-2002							
Inscrits				21	35		10
Admissibles				12			7
Admis				11	10		5
2002-2003							
Inscrits	30			20	35		12
Admissibles	11			11			3
Admis	6			7	10		1
2003-2004							
Inscrits	40	37 (12 présents)		23	34	8	15
Admissibles	24	8		15			7
Admis	12	2		10	7		6
2004-2005							
Inscrits	31	34 (28 présents)		29	40	7	15
Admissibles	20	9		16	23		3
Admis	14	6		8	12	2	3
2005-2006							
Inscrits	42	31	19	31	43	5	20

En conclusion de ce développement consacré à la préparation aux concours de l'enseignement, on se doit de rappeler que l'UCP fait de l'intégration de l'IUFM une de ses priorités actuelles, tout en restant parfaitement consciente du nombre de problèmes qui seront à régler pour une intégration réussie, qu'il s'agisse des incidences sur l'offre de formation ou encore sur les modalités de fonctionnement.

5 – L'accompagnement pédagogique et la vie étudiante

L'apprentissage des langues : le projet CIEL (Centre inter-composantes pour l'enseignement des langues)

Dans l'état actuel de l'enseignement des LVE pour les spécialistes des autres disciplines, chaque UFR a "ses" enseignants de LVE, d'où une certaine hétérogénéité de l'offre. Avec le LMD, l'obligation de donner en M1 et M2 un enseignement de LVE à tous les étudiants a créé une situation nouvelle. Au moment de la préparation des maquettes du M, se sont manifestés la volonté forte de l'UFR de Droit de donner une solide formation en LVE et le souhait qu'il soit procédé, pour des raisons autant pédagogiques que financières, à une mutualisation des ressources et à une harmonisation des pratiques pédagogiques. Un chantier a donc été ouvert : la mise en place d'un centre inter-composantes pour l'enseignement des langues (CIEL) pour la rentrée 2006, avec 3 objectifs :

- coordination et régulation de l'offre d'enseignement de LVE pour les spécialistes des autres disciplines, et mutualisation des moyens au niveau de l'université tout entière ;

- définition d'un niveau de compétence linguistique à atteindre à chaque palier ;

- ouverture d'un centre d'auto-formation pourvu de moyens biens définis et récurrents.

La vocation du CIEL n'est donc pas de se substituer aux UFR mais de leur apporter un soutien efficace, structurant et lisible : la création de cette structure inter-composantes va dans le sens souhaité par l'UCP d'un décloisonnement des structures pédagogiques et administratives chaque fois que cela améliore le service rendu à l'étudiant.

Conjointement à la mise en place du CIEL, l'UCP veut avancer sur la question de la certification en LVE et ouvre pour cela 2 chantiers :

- la création d'un centre agréé de formation au *Test of English for International Communication* (TOEIC) pour l'anglais professionnel ;

- la création d'un centre de préparation au diplôme international de langue espagnole (DELE), en partenariat avec l'Institut Cervantès : l'UCP pourrait ainsi préparer à ce diplôme et en assurer la délivrance dans ses propres locaux.

Tutorat, aide à la réussite, orientation et réorientation

Le tutorat et l'aide à la réussite

Le tutorat s'exerce classiquement dans deux domaines : l'accueil et l'accompagnement. Au total, 128 tuteurs ont assuré en 2004-2005, dans toutes les composantes de l'UCP, 4 264 heures, ce qui a représenté un coût de 54 152 €.

Le tutorat pédagogique en 2004-2005

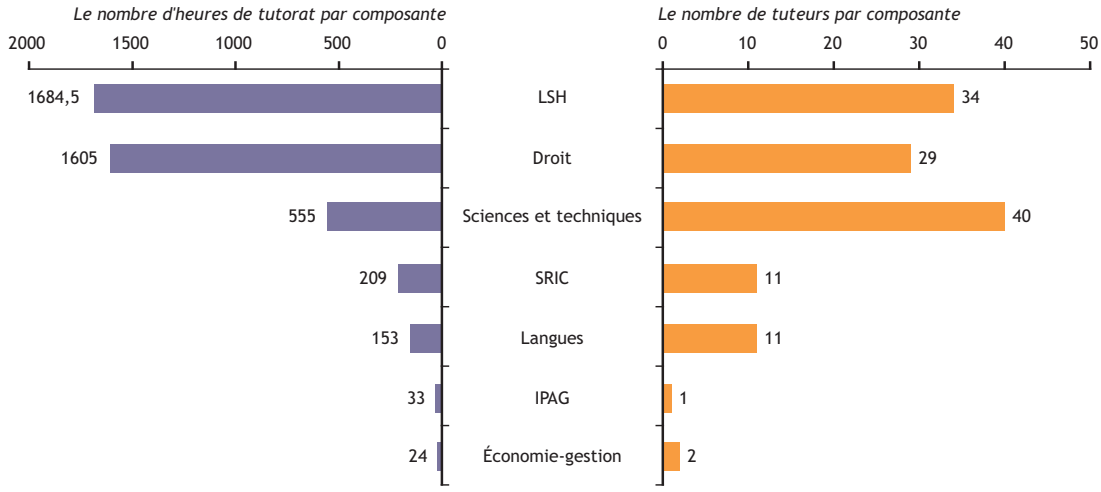

SRIC : Service des relations internationales et culturelles

En lettres, 6 tuteurs se voient financer 60 heures annuelles, divisées en heures de soutien sur les 2 semestres et en heures de "dispositions pédagogiques particulières" (DPP), ces dernières étant assurées conjointement avec les enseignants. Les étudiants sont incités à participer par le biais d'un contrôle de présence.

L'aide à la réussite s'organise de façons différentes selon les composantes. Ainsi, en sciences, les étudiants de L1 bénéficient de petits groupes de cours-TD, qui remplacent les cours magistraux traditionnellement dispensés devant de grands amphithéâtres. Les travaux pratiques (TP) sont, en tant que de besoin, remplacés par des cours-TP. Le vendredi après-midi est dédié au contrôle continu et à des séances de soutien aux étudiants en difficulté, intégrées aux services d'enseignement des enseignants, ce qui garantit une organisation suivie du dispositif. En droit, la solution retenue pour aider les étudiants est un allongement des séances de TD fondamentaux d'une demi-heure, consacrée à la méthodologie en relation avec les exercices traités dans la première partie de la séance. De plus, des cours de français sont dispensés en L1, à raison de 1h30 à 2h hebdomadaires, et soumis à des contrôles où la moyenne est exigée.

Orientation et réorientation

Le SCUIO fonctionne avec 6 permanents, localisés sur le site de Cergy exclusivement. Il dispose, en outre, d'un conseiller d'orientation psychologue détaché à mi-temps. Outre les activités classiquement menées par les SCUIO de toutes les universités (salons à destination des lycéens, forums d'information organisés dans les lycées, journées "portes ouvertes" à l'UCP, ateliers d'aide à la recherche d'emploi pour les étudiants de master...), le SCUIO de l'UCP organise des "ateliers-rebonds" pour les étudiants de 1ère année : ces derniers peuvent venir travailler en petits groupes, par séance de 3 heures, avec les conseillers du SCUIO, sur des thèmes tels que l'insertion professionnelle. Mais ces ateliers n'ont que peu de succès auprès des étudiants.

Pour assurer les engagements du contrat 2002-2005, l'UCP devrait redynamiser son dispositif d'information et d'orientation, peu sollicité par les étudiants (en 2003-2004, près de 75% des étudiants de L ou de M1 n'y avaient jamais eu recours), en allant à leur rencontre : la mise en place du projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) est un excellent outil pour cela. Le SCUIO de l'UCP devrait également participer aux travaux du réseau des SCUIO et être une force de proposition pour son université.

On évoquera, enfin, la question de la réorientation des étudiants dans les matières scientifiques et technologiques. À l'UFR Sciences et techniques, de 2001 à 2003, le taux d'échec s'est situé aux alentours de 60% en DEUG 1. Un dispositif de réorientation est donc nécessaire. L'UCP offre aux étudiants, à la fin du L1, la possibilité de suivre une remise à niveau correspondant à 200 h d'enseignement pour ensuite intégrer l'IUT. Très peu d'étudiants y recourent : une dizaine par an seulement. Par ailleurs, aucun dispositif symétrique n'est prévu pour permettre à un étudiant d'IUT de combler ses lacunes pour poursuivre au-delà du DUT, dans une licence plus fondamentale.

Les ressources documentaires

La bibliothèque universitaire dispose d'un effectif de 60 permanents (+ 6 contractuels), de vastes locaux (11 600 m^2), de 1450 places assises (1 pour 8 étudiants), de box équipés de poste de consultation internet en nombre significatif. Outre la bibliothèque centrale, située à Cergy, en centre-ville, et ouverte 60 h par semaine (6 jours sur 7, 50 semaines par an), 4 sites "de proximité" (les Chênes, Saint-Christophe, Saint-Martin et Neuville) proposent une documentation destinée aux étudiants de 1er cycle et, dans certains domaines, une documentation recherche.

Plus de 170 000 ouvrages sont accessibles, et comme la BU fait partie du réseau documentaire du Val-d'Oise, RéVOdoc, ce sont en fait 1 200 000 ouvrages qui sont disponibles. L'accès à internet est possible dans les 5 sites de la bibliothèque à toute personne inscrite.

En 2004, le budget de 723 726 € destiné à la documentation s'est réparti comme suit : 264 021 € pour l'acquisition de quelque 12 000 ouvrages (dont 32 814 € pour des ouvrages en langue étrangère), 392 670 € pour les périodiques et 67 035 € pour la documentation électronique.

Les étudiants de l'UCP disposent là, dans des locaux bien équipés, d'une équipe soudée et très engagée, mais qui a parfois le sentiment d'être à l'écart du projet pédagogique, pour lequel elle devrait pourtant être sollicitée.

La vie étudiante

La participation des étudiants à la vie institutionnelle de l'université : un bilan mitigé

Le vice-président étudiant s'implique fortement dans les instances dirigeantes, dont il est réellement partie prenante, et participe étroitement aux projets de l'université. Candidat de consensus, à la fois marqué syndicalement et issu du milieu associatif, il entend porter tous les dossiers qui ont trait à la vie étudiante, qu'ils soient spécifiques à l'université (Maison de l'étudiant, Espace santé jeunes) ou plus généraux (logement, pédagogie). Il ne s'interdit pas non plus d'intervenir sur d'autres sujets.

Cette implication forte répond à la volonté de l'UCP de placer les étudiants au coeur de ses préoccupations et de les écouter, comme en témoigne son contrat. Une UE libre valorisant l'engagement étudiant, notamment dans la vie associative et citoyenne, a été créée. L'université présente, en outre, l'originalité d'avoir un étudiant délégué général au sein du CEVU.

Les étudiants sont actifs au CEVU, mais le taux de participation aux élections reste faible (autour de 10%).

Les services à l'étudiant

Le projet d'établissement insiste, à juste titre, sur le caractère tangible de l'amélioration des services offerts aux étudiants, grâce à la réalisation de plusieurs structures : la Maison de l'étudiant (MDE), l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), l'Espace santé jeunes. La première et la troisième de ces réalisations sont en fait des réalisations des collectivités locales — Conseil général du Val-d'Oise et Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise —, qui ont financé l'investissement.

Mais le projet ne va pas jusqu'à décliner les moyens qui permettront à l'UCP de dépasser les difficultés suscitées par le développement différencié des services qu'elle offre sur ses différents sites, auxquelles s'ajoutent les contraintes particulières de la vie en région parisienne (transports en commun tous orientés vers la capitale, entre autres). Cette inégalité de traitement (notamment en ce qui concerne la restauration) est pourtant là, sans doute, la principale question qui se pose à l'UCP en matière de vie étudiante, même si elle perçoit la multiplicité de ses implantations non seulement comme une condition de sa création mais aussi comme un atout : comment, en effet, dans ces conditions, donner aux étudiants le sentiment d'appartenir à l'Université de Cergy-Pontoise plutôt qu'au site des Chênes ou à celui de Neuville ?

Par ailleurs, 80% des étudiants primo-entrants seraient vus par la médecine universitaire. Des opérations particulières ont eu d'incontestables résultats, comme la campagne anti-tabac. On peut signaler aussi la prise en considération du risque routier, avec l'implication des collectivités locales.

Le tableau de bord mis en place par la division de la vie étudiante (DVE) est complet : il contient les indicateurs indispensables en matière de scolarité, par composante et formation (notamment les taux de réussite), et de vie sociale (élections et vie associative).

L'accueil de publics spécifiques

L'UCP semble particulièrement en avance pour l'accueil des étudiants handicapés, même si elle bénéficie en ce domaine de la politique active menée en amont, dans les lycées et collèges, par le rectorat et que la demande d'accès à l'université de la part d'étudiants handicapés est sans doute plus forte ici qu'ailleurs : les résultats quantitatifs (101 étudiants recensés en 2005-2006) comme la répartition par cycle sont très positifs.

La progression récente du nombre de sportifs de haut niveau (de 19 à 25 de niveau national, de 47 à 76 de niveau régional) est à signaler.

L'UCP produit, enfin, une statistique intéressante sur l'accueil de jeunes issus d'établissements des Yvelines et du Val-d'Oise classés en ZEP : ils représentaient, en 2005, 6,25% de sa population (848) et étaient inscrits pour plus d'un quart à l'UFR Sciences et techniques, pour un cinquième à l'IUT et pour un huitième en droit ; 19 d'entre eux avaient atteint au moins le niveau bac+5, et 70 le niveau bac+4.

6 - Conclusion

Plusieurs aspects peuvent être mis à l'actif de l'UCP en ce qui concerne sa politique de formation et d'accompagnement pédagogique.

C'est le cas, tout d'abord, de l'engagement de la communauté universitaire dans la mise en place du LMD, qui a permis d'offrir aux étudiants des parcours de formation cohérents. On doit également souligner l'attention constante portée par l'université à l'égard de la professionnalisation.

Par ailleurs, les résultats aux concours de l'enseignement – bien qu'inégaux suivant les disciplines – sont dans l'ensemble de bon niveau et tant les ressources documentaires que les travaux de l'OVE ou la création du CIEL constituent des atouts pour une meilleure réussite et insertion professionnelle. Enfin, en termes d'amélioration de la vie étudiante, il convient de citer la nouvelle Maison de l'étudiant ainsi que les actions entreprises en faveur de l'accueil des étudiants handicapés.

Cependant, l'UCP devra mettre en place les mesures d'accompagnement pédagogique prévues par les textes (tel le DETU), développer la formation continue – corollaire indispensable à toute démarche de professionnalisation – ou encore revoir le positionnement de l'IPAG.

Mais, surtout, l'université devra se poser la question de son attractivité et tout mettre en oeuvre pour éviter une déperdition de ses étudiants, particulièrement à l'entrée en M1. À cet égard, le CNÉ recommande à l'UCP de rendre plus lisible l'adossement de la formation à la recherche, en mettant notamment en avant les thèmes d'excellence des laboratoires, en tant qu'éléments structurants des masters.

II – La recherche : des acquis à consolider

1 – "Une réussite aussi indéniable qu'inattendue"

C'est par ces termes que le président actuel de l'université qualifiait, dans son discours de candidature, l'activité de recherche de l'UCP. "Inattendue", cette réussite l'était en effet en raison des conditions mêmes de la genèse des équipes, *ex nihilo*.

Un potentiel de qualité, créé de toutes pièces

Les équipes

On l'a dit : aucune équipe constituée n'a rejoint l'université à sa création, ni depuis. Ce sont des choix pragmatiques, mais convergents, qui ont présidé à la mise en place progressive des laboratoires. Cette mise en place ne s'est pas faite en fonction d'axes stratégiques préalablement définis ni avec l'appui de la tutelle ou des grands organismes de recherche, comme le CNRS. L'UCP ne doit le potentiel dont elle dispose aujourd'hui qu'à elle-même ; on doit reconnaître les mérites de celles et ceux qui ont eu la tâche de créer une offre attractive de formation et, dans le même temps, de hisser les équipes de recherche à un niveau concurrentiel.

L'UCP compte 20 équipes :

- 9 UMR CNRS, parmi lesquelles 4 sont sous sa tutelle unique, les 5 autres UMR étant rattachées à d'autres établissements (l'Observatoire de Paris, le CNAM, les Universités Paris VI et Paris X, les ENS Ulm et Cachan, l'ENSEA et l'ESCOM) ;

- 10 EA et 1 JE, une des EA étant également rattachée à l'ENSEA.Consciente de la nécessité de constituer des équipes atteignant une masse critique suffisante, seules susceptibles d'être reconnues et de se développer, l'UCP a, au cours du contrat 2002-2005, resserré ses thèmes de recherche et concentré les personnels des équipes autour des thématiques retenues.

Consciente de la nécessité de constituer des équipes atteignant une masse critique suffisante, seules susceptibles d'être reconnues et de se développer, l'UCP a, au cours du contrat 2002-2005, resserré ses thèmes de recherche et concentré les personnels des équipes autour des thématiques retenues.

Discipline	Intitulé	Label
Mathématiques	Analyse, géométrie et modélisation (AGM)	UMR 8088
Physique	Laboratoire de physique théorique et modélisation (LPTM)	UMR 8089
	Laboratoire de physique des matériaux et des surfaces (LPMS)	EA 2527
Chimie	Synthèse organique sélective et chimie organométallique (SOSCO)	UMR 8123 (avec l'ESCOM)
	Laboratoire de physicochimie des polymères et des interfaces (LPPI)	EA 2528
Sciences pour l'ingénieur	Laboratoire de mécanique et matériaux du génie civil (L2MGC)	EA
	Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie (SATIE)	UMR 8029 (avec l'ENS Cachan, le CNAM)
	Équipes Traitement des images et du signal (ETIS)*	UMR 8051 (avec l'ENSEA)
	Équipe Circuits, instrumentation et modélisation électronique (ECIME)	EA 04 (avec l'ENSEA)
Sciences de l'univers	Laboratoire de pétrophysique et de tectonique des bassins (PTB)	UMR 7072 (avec Paris VI)
	Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA-LAMAp)	UMR 8112 (avec l'Observatoire de Paris, Paris VI, l'ENS Ulm)
Sciences de la vie	Équipe de recherche sur les relations matrice extracellulaire-cellules (ERRMECe)	EA 1391
Sciences humaines et sociales	Mobilités, réseaux, territoires, environnement (MRTE)	JE
	Civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales (CICC)	EA 2529
	Centre de recherche Textes et francophonie (CRTF)	EA 1392
	Centre de recherches métalexicographiques et dictionnairiques francophones (METADIF)	UMR 8127
	Centre de recherche en droit économique (CRDE)	EA 2531
	Centre d'études et de recherches Fondements du droit public (CERFDP)	EA 2532
	Centre de philosophie juridique et politique (CPJP)	EA 2530
	Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)	UMR 7536 (avec Paris X)

* L'ETIS a accueilli, en juin 2005, l'EA 2175 : le Laboratoire d'informatique de Cergy-Pontoise (LICP).

De réels succès

Ainsi, l'UCP a identifié un pôle Théories, modèles, information, où s'inscrivent 4 UMR (THEMA, AGM, ETIS, LPTM), dont l'excellence est aujourd'hui reconnue. En économie, l'université a pu être classée 140e d'un classement mondial (*Rankings : All Economics, 2004*) et 4e des universités françaises. De même, le grand nombre et la qualité de leurs publications confèrent une visibilité nationale et internationale aux équipes de mathématiques, de physique théorique et du traitement de l'image et du signal, dont le regroupement en fédération est en cours. De nombreuses distinctions ont été attribuées à plusieurs chercheurs de ce pôle (5 nominations à l'Institut universitaire de France – IUF, 2 médailles de bronze et une médaille d'argent CNRS, 1 prix Bocher en mathématiques). Fer de lance de la recherche à l'UCP, cet ensemble ne demande qu'à être consolidé dans un axe Modélisation avancée.

Certaines activités de recherche menées par les équipes expérimentales (chimie, électronique, physique, astrophysique, biologie) sont reconnues par le CNRS comme extrêmement originales : il en est ainsi des travaux du LERMA ou des études conduites par le Laboratoire PTB sur le magnétisme. Par ailleurs, les équipes de biologie (ERRMECe) et de chimie (SOSCO, LPPI) ont considérablement développé leur visibilité et leur potentiel par l'augmentation du nombre de leurs publications, mais aussi par l'accroissement (jusqu'à 100%) du volume de leurs contrats avec l'industrie.

Quant aux équipes de droit et sciences humaines, parmi lesquelles certaines sont fortement soutenues par l'université (le Centre de recherches en droit économique, l'équipe Mobilités, réseaux, territoires, environnement), le bilan du contrat 2002-2005 souligne leur forte progression, comparable "à celle qui a conduit à la constitution d'un pôle d'excellence" en mathématiques et physique. On peut citer les travaux relatifs à l'Allemagne et aux relations franco-allemandes, à l'environnement urbain, à la lexicographie et à la "dictionnairique", ou encore à la philosophie du droit de langue française.

Les équipes, grandes et petites, ont ainsi réussi à créer des niches de compétence, et parfois d'excellence, et à étoffer considérablement, durant la dernière période quadriennale, leurs relations scientifiques avec des partenaires de qualité, ce qui est un gage de solidité.

Une impulsion politique forte

Le rôle central du Conseil scientifique

Une des clés du succès de la construction de la recherche à l'UCP est la bonne marche et le dynamisme du Conseil scientifique, dont l'action est bien relayée par les autres organes opérationnels de l'université. Ainsi, les commissions de spécialistes proposent pratiquement toujours des recrutements conformes aux axes stratégiques arrêtés en CS.

Pour définir la politique scientifique de l'établissement, le CS utilise les recommandations de la MSTP et du CNRS, dont les évaluations sont prises en compte, mais il procède aussi à ses propres évaluations. Cette politique s'articule autour de deux grands axes :

- le resserrement du nombre des thématiques de recherche et des équipes à l'occasion des départs, par le redéploiement des postes vers les équipes reconnues comme les plus actives. Ainsi, le département de chimie, qui comptait 6 équipes en 1998, n'en compte plus que deux : certaines spécialités ont été supprimées faute d'un potentiel suffisant ;

- l'encouragement aux équipes émergentes et à l'innovation par l'apport de chercheurs extérieurs. Ainsi, lors de la campagne exceptionnelle d'emplois de 2004, deux projets innovants ont été soutenus par l'attribution de 2 postes : celui, transversal, développé par le LPTM et l'ETIS, d'une caméra gamma sans rotation, et celui, porté par le LPPI, d'un muscle artificiel.

Par ailleurs, il faut donner acte au Conseil scientifique pour avoir voté à l'unanimité, au printemps 2003, un mode original de mutualisation et de répartition des moyens disponibles pour la recherche visant à éviter leur "saupoudrage". Cette réorganisation, conduite en concertation avec tous les directeurs d'équipe, a consisté d'abord à doubler la part des financements accordés aux équipes de SHS, peu favorisées jusqu'alors, puis à répartir l'ensemble des dotations prévisibles sur toute la durée du

contrat quadriennal en fonction de la qualité des projets, de la hauteur des co-financements consentis par les équipes et de la proposition d'actions communes ou d'acquisition d'équipements communs à plusieurs équipes. Les bénéfices de cette réorganisation sont évidents : rationalisation et optimisation de la répartition des crédits ; engagement plus marqué dans une politique scientifique à moyen terme ; possibilité pour les équipes qui le choisissent d'acquérir de plus gros équipements, puisqu'elles s'engagent à n'effectuer qu'une seule demande sur tous les types de financement et sur toute la durée du contrat ; meilleur suivi des orientations du contrat. Le BQR est de 10%.

La mise en place d'indicateurs

L'UCP a mis en place des indicateurs de la qualité de ses équipes. Il apparaît ainsi que des efforts importants ont été accomplis pour obtenir et faire connaître les résultats les plus compétitifs : le nombre des communications dans les congrès internationaux a doublé entre 2002 et 2005. Dans le même temps, le nombre des publications dans les revues scientifiques internationales ou à comité de lecture a augmenté de près d'un tiers. Les laboratoires du pôle Théories, modèles, information sont performants, avec 1 à 2 publications par personne et par an. Les autres équipes publient moins, mais on sait bien que 5 à 10 ans sont nécessaires pour maîtriser un sujet et publier utilement. Les équipes méritent ici d'être encouragées à progresser encore.

2 – Des marges de progrès subsistent

Une construction qui reste fragile

La mobilisation et la persévérance des hommes ont donc permis de faire de la création et du développement de la recherche à l'UCP un succès. Pourtant, pour de multiples raisons, ce succès est ressenti comme fragile par l'ensemble des acteurs :

- l'UCP se trouve dans un environnement régional très concurrentiel, dans lequel les universités de Paris *intra muros* pèsent de tout leur poids, en exerçant une forte attraction sur les étudiants, surtout au niveau du doctorat ;

- les organismes de recherche, comme le CNRS, ne donnent pas les signes de vouloir s'impliquer plus activement dans la vie scientifique de l'UCP. La politique, déjà en oeuvre à l'UCP, de multiplication d'accords ponctuels et bipartites sera sûrement le chemin laborieux, mais solide, de progression, notamment avec les autres universités et les organismes de recherche, qui s'efforcent, par des rapprochements divers des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), de constituer des ensembles nationaux, visibles à l'international. La participation de l'UCP aux pôles de compétitivité de l'Île-de-France est déjà un atout. C'est maintenant aux laboratoires de manifester leur ambition ;

- la forte centralisation de l'établissement, en particulier l'absence de délégation de signature et les contraintes administratives qui pèsent sur les achats et la maintenance, sont ressenties, à certains égards, comme un frein à l'accomplissement des activités de recherche.

Les études doctorales : un chantier prioritaire

Une stratégie de partenariats

L'installation récente du LMD a été conduite par le CEVU sans, apparemment, de liens organiques avec le Conseil scientifique. Bien qu'à l'évidence, les choix se soient construits sur les propositions scientifiques et techniques des laboratoires, le CEVU et le CS gagneraient à coopérer formellement.

L'offre de formation master ne s'adosse pas seulement aux différents axes de recherche des équipes. Le bilan du contrat 2002-2005 indique que, pour remédier à "la fragilité résultant de la pluridisciplinarité", la formation doctorale de l'UCP repose, sauf en droit, sur des collaborations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur : les Universités Paris X et Paris I, l'ESSEC et l'Université d'État de Californie, en économie et gestion ; Paris I, Paris X, Paris IV et l'Université de Marne-la-Vallée, en LLSHS ; Paris VI et Paris XI, en sciences et technologies, domaine qui privilégie les partenariats de site puisque de nombreuses spécialités sont cohabilitées avec les écoles d'ingénieurs de Cergy-Pontoise, l'ENSEA, l'EISTI et l'ESCOM.

L'UCP mise, par ailleurs, particulièrement en sciences expérimentales, sur les collaborations entre laboratoires relevant de disciplines différentes [1], collaborations qui se concrétisent non seulement par des publications communes, voire des recrutements par des commissions de spécialistes mixtes sur des thématiques transdisciplinaires, mais aussi par des sujets de thèse transversaux.

Les écoles doctorales : une dynamique à conforter

Il est surprenant – et regrettable - de constater que le rapport d'auto-évaluation produit par l'UCP n'évoque en aucune façon les écoles doctorales. Il a pourtant fallu que l'université fasse un effort important de décloisonnement des disciplines pour mettre en place ses 3 écoles doctorales pluridisciplinaires : Sciences et ingénierie (SI) ; Droit et sciences humaines (DSH) ; Économie et mathématiques de Paris-Ouest (EMPO), rattachée principalement à Paris X.

L'examen de l'évolution des effectifs des 3 écoles en 4 ans (de 2001-2002 à 2004-2005) montre que :

- ceux de Sciences et ingénierie ont presque doublé, passant de 54 à 99 inscrits (+83%) ;

- ceux de Droit et sciences humaines ont été multipliés par 2,5, passant de 65 à 164 inscrits (+152%) ;

- tandis que ceux d'Économie et mathématiques de Paris-Ouest sont restés stables, passant de 60 à 58 inscrits (part de l'UCP).

[1] Biologie et chimie : ERRMECe et LPPI ; sciences de l'univers et chimie : Laboratoire de tectonique et LPPI ; sciences de l'univers et génie civil : Laboratoire de tectonique et L2MGC ; physique et sciences pour l'ingénieur : LPTM et ETIS.

Cependant, malgré une incontestable montée en puissance (+80% au total), le nombre des doctorants demeure faible (321, soit 2,6% de l'ensemble de la population étudiante), si on le rapporte au potentiel d'enseignants-chercheurs dont dispose l'université (287) : en sciences, la petite centaine d'inscrits est encadrée par quelque 150 EC ; en LSH, droit et économie, les 222 doctorants le sont par environ 140 EC.

De même, si son évolution suit globalement une courbe ascendante depuis l'origine (2 en 1993, 39 en 2005), le nombre annuel des soutenances de thèse reste peu élevé (26 en 2001-2002, 41 en 2002-2003, 26 en 2003-2004, 39 en 2004-2005, soit une moyenne annuelle de 33) au regard des 287 EC de l'université. Avec ce potentiel, il ne serait pas déraisonnable d'atteindre l'objectif de 60 thèses par an, objectif que s'était d'ailleurs fixé l'UCP dans son contrat 2002-2005. Le CNRS et la MSTP mentionnent ce problème de manière récurrente dans leurs évaluations. La comparaison entre le nombre de doctorants de chaque école en 2001-2002 et le nombre de thèses soutenues au cours de la 4e année montre que ce problème se pose avec une particulière acuité :

- 54 inscrits (dont 25 primo-inscrits) en 2001-2002, 23 soutenances en 2004-2005, pour l'ED SI ;
- 60 inscrits (dont 10 primo-inscrits) en 2001-2002, 5 soutenances en 2004-2005, pour l'ED EMPO ;
- 65 inscrits (dont 22 primo-inscrits) en 2001-2002, 11 soutenances en 2004-2005, pour l'ED DSH.

La faiblesse du nombre des doctorants peut s'expliquer de deux façons. D'une part, l'UCP pâtit, à ce niveau avancé d'études, de la concurrence des "grandes" universités parisiennes, auxquelles la richesse et la solidité de leur potentiel scientifique, l'ancienneté de leurs activités, la renommée de leurs chercheurs confèrent un prestige certain, et qui bénéficient, en outre, de l'aura culturelle et artistique de la capitale. D'autre part, le nombre restreint des allocations de recherche dont dispose l'UCP n'incite pas les étudiants à y poursuivre leurs études : une petite quinzaine d'allocations seulement ont été accordées chaque année, pour les 3 écoles doctorales, par le ministère, au cours du dernier contrat ; autant ont pu être financées par des contrats avec l'industrie ou avec des organismes de recherche.

Le CNÉ ne peut qu'encourager l'UCP à renforcer son attractivité au niveau M2 et D en renforçant et en faisant connaître la politique d'encadrement et d'insertion des doctorants, déjà active, qu'elle mène, et qui peut influer favorablement pour elle dans la décision d'un étudiant en quête d'un établissement d'accueil : cycle de formation à l'entreprenariat, en partenariat étroit avec la pépinière d'entreprises Neuvitec 95, forum de rencontres entre doctorants et représentants des milieux professionnels. Mais surtout, il serait primordial que l'université structure davantage son offre de masters recherche, en fonction de ses domaines d'excellence, afin que l'étudiant s'inscrive en connaissance de cause, pour bénéficier de cette excellence dont il saurait qu'elle sous-tend la formation qu'il va suivre.

Enfin, le nombre des soutenances d'HDR est tout à fait honorable (14 en 2002, 7 en 2003, 9 en 2004, 5 en 2005), et de plus en plus d'habilités sont recrutés comme professeurs par d'autres universités (5 en 2005), ce qui est un gage de la qualité des candidatures.

L'activité contractuelle et de valorisation : une montée en puissance prometteuse

Des résultats tangibles

Jugeant le volume des activités transférables insuffisant pour justifier la création d'un SAIC ou d'une filiale, l'UCP a fait le choix de développer sa stratégie de valorisation au sein d'un service transversal Recherche et valorisation, donc en lien étroit avec la politique scientifique de l'établissement. Créé début 2003, ce service, dirigé par une juriste, fait preuve d'un grand dynamisme :

- activité de conseil auprès des équipes de l'université dans les domaines du droit et de la gestion ;

- protection de la propriété intellectuelle de l'université par un travail de sensibilisation des chercheurs aux enjeux de la propriété industrielle et de diffusion des bonnes pratiques ;

- communication externe auprès des entreprises et des acteurs économiques locaux et régionaux (Agence de développement de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Val-d'Oise Technopole) ;

- insertion de l'UCP dans le réseau des structures impliquées dans la valorisation, mises en place par l'État et les collectivités territoriales (accord-cadre avec l'ANVAR, adhésion à l'incubateur régional Incuballiance, au BIOCRITT, au CRITT Chimie Environnement, à l'ARIST Île-de-France, au réseau CURIE.

Le service soutient, en outre, des projets de création de *start up* ou de valorisation, dans lesquels sont impliquées les équipes expérimentales de l'université :

- projets de création de 2 entreprises innovantes de production et de vente, l'une de réactifs chimiques innovants (projet SylChem), l'autre de gels dynamiques enzymatiquement remodelés (projet ENZGELS/laboratoire ERRMECe) ; tous deux lauréats du concours national d'aide à la création d'entreprises et de technologies innovantes, l'un en 2004, l'autre en 2005, ces deux projets ont fait l'objet d'une demande de dépôt de brevet ;

- cinq projets de transfert de technologie : "Cellules photovoltaïques" (laboratoire LPPI), "Gels de fibrine" (laboratoire ERRMECe), "Purification de la fibronectine" (ERRMECe), "Nouveau principe d'imagerie gamma" (laboratoires LPTM et ETIS), "Imagerie sismique de puits" (Laboratoire de tectonique).

La réorganisation du circuit des contrats

Le service Recherche et valorisation ayant constaté, à sa création, qu'il était impossible de dresser un tableau fiable des financements des équipes générés par les contrats de recherche, un agent des services comptables et financiers a été chargé de gérer de façon intégrée les crédits récurrents des laboratoires et ceux issus des contrats, afin que l'université dispose de tous les indicateurs nécessaires en la matière. Aujourd'hui, tous les contrats de recherche sont donc enregistrés par le service Recherche et valorisation et signés par le président, ce qui permet le suivi en temps réel de ces financements.

Le temps de la gestion parallèle des produits des contrats, qui, si elle avait persisté, aurait sans doute constitué un obstacle à une politique de recherche franchement coopérative entre les entités, semble donc révolu. Il serait cependant souhaitable que tous les contrats de recherche passés avec les laboratoires de l'UCP soient validés scientifiquement par le Conseil scientifique de l'université.

3 – Des choix pour l'avenir

Le renforcement de l'intégration de l'université dans le tissu socio-économique du département

L'UCP doit réussir son intégration dans le tissu socio-économique du Val-d'Oise, et pour cela approfondir ses collaborations avec les grands groupes industriels nationaux et européens, d'abord ceux implantés à Cergy-Pontoise, mais aussi avec les PME-PMI, et proposer à l'Agence nationale de la recherche des projets de recherche innovants. Par ailleurs, la recherche ne pourra se développer à l'UCP que si les ressources matérielles des équipes augmentent notablement. Comme il n'y a pas lieu d'espérer un accroissement des financements publics, l'université ne doit compter que sur elle-même. Des marges de progrès existent en ce qui concerne la valorisation industrielle, dont les débuts sont très prometteurs. Les relations avec les entreprises sont encore trop faibles au regard de l'objectif de professionnalisation mis en avant par l'université et de la richesse de son environnement industriel : plus des trois quarts des titulaires du doctorat s'insèrent dans le public ; moins de 25% vont dans le privé.

La solution de l'UCP : une Maison de la recherche, de la valorisation et de la communication scientifique, et un Institut des études avancées

Consciente de ces impératifs, l'UCP a élaboré un projet, inscrit au CPER 2000-2006, d'un montant de 17,5 M€ hors équipement, financé à 87% par la Région Île-de-France et à 13% par l'État, le Département s'étant désengagé au bénéfice d'autres opérations : la création, sur le site de Neuville, d'une Maison de la recherche, de la valorisation et de la communication scientifique.

L'édifice devrait être une vitrine des travaux de recherche menés à l'université. Il devrait également accueillir un niveau entièrement dévolu au partenariat avec les entreprises et à la valorisation industrielle, comprenant notamment des plates-formes technologiques temporaires permettant de répondre rapidement, sur contrat, aux sollicitations des entreprises dans le domaine des matériaux. Il devrait enfin, tout au moins dans un premier temps, abriter 3 des 4 équipes [1] (PTB, LPPI et L2MGC) d'une fédération pluridisciplinaire, travaillant toutes sur la thématique de l'élaboration ou de l'analyse des matériaux, collaborant déjà (co-tutelles de thèse, programmes communs) et utilisant les mêmes équipements : quelque 70 chercheurs au total. Ces 3 équipes, qui ont des collaborations suivies avec des entreprises ou des organismes comme Saint-Gobain, SPIE, le CEA, l'IFP ou la DGA, auraient, en outre, toute leur place dans un bâtiment en partie dédié à la valorisation industrielle.

---

[1] L'ERRMECe devrait rester, pour l'instant, sur le site de Saint-Martin.

La Maison de la recherche pourrait aussi accueillir le siège d'un éventuel PRES cergy-pontain, ainsi que des antennes des 3 pôles de compétitivité labellisés, auxquels est, entre autres, associée l'UCP (System@tic ; Medi'tech santé ; Image, multimédia et vie numérique).

Par ailleurs, la création d'un Institut des études avancées de Cergy-Pontoise (IEACP) est envisagée. À vocation francilienne et doté d'un statut de fondation de coopération scientifique, cet institut s'inscrit dans une politique volontariste des acteurs locaux. Il repose sur un concept classique de "havre d'excellence" et son originalité réside dans son caractère interdisciplinaire. Son objectif est d'encourager la constitution d'un noyau de chercheurs de renom de différents pays.

Ces deux projets peuvent à coup sûr constituer la base d'une consolidation de la recherche à l'UCP dans les prochaines années. Ils offrent à l'université la possibilité de s'ancrer au coeur du tissu industriel qui l'environne, comme celle de renforcer et de pérenniser ses domaines d'excellence scientifique, en coordination avec les autres universités d'Île-de-France. Il est indispensable que les organismes de recherche soient aussi présents dans leur mise en oeuvre.

4 - Conclusion

La création *ex nihilo* d'une activité de recherche à l'UCP et la structuration qui s'est opérée au cours des dernières années peuvent être considérées comme une réussite, avec des "niches" d'excellence, notamment en mathématiques et en physique mais aussi, par exemple, en économie. On doit saluer, à cet égard, le rôle très actif du Conseil scientifique.

Mais, comme on l'a vu, des marges de progrès subsistent. Il est nécessaire de resserrer le nombre de thèmes de recherche, de donner une vie scientifique plus intense aux écoles doctorales, ce qui permettrait, notamment, d'élever le nombre de thèses et d'impliquer plus largement les organismes de recherche.

Par ailleurs, les écoles doctorales doivent enregistrer de meilleures performances en ce qui concerne l'insertion professionnelle des docteurs, tout spécialement dans le secteur privé.

En outre, l'université se trouve confrontée à un environnement régional très concurrentiel. Nul doute qu'un des enjeux majeurs est celui de la connexion entre recherche, formation et besoins socio-économiques du Val-d'Oise. Le défi qui se pose à l'UCP aujourd'hui est de savoir quelle stratégie elle souhaite mettre en oeuvre pour demain sachant que, là encore, comme pour la formation, la question de l'attractivité de Paris-centre, notamment sur les effectifs des écoles doctorales, revêt une acuité particulière.

III – Un gouvernement fort et cohérent

1 – Le management de l'université

La pratique gouvernementale

Le cadre statutaire

L'UCP a adopté ses statuts en 1996, lors de son passage sous le régime de droit commun prévu par la loi de 1984. Leur spécificité est de prévoir, outre un bureau et les trois conseils légaux, un conseil d'orientation (CO) et un comité des directeurs de composante.

Le bureau assiste le président ; il comprend au plus 7 membres : les vice-présidents du CA, du CS et du CEVU, qui sont élus par chacun des conseils sur proposition du président ; d'autres vice-présidents, dont un usager, tous élus par le CA sur proposition du président.

À côté des trois conseils usuels, l'UCP a souhaité maintenir le CO dont elle était obligatoirement dotée en qualité d'université nouvelle.

Le comité des directeurs de composante, qui doit être réuni mensuellement par le président assisté du bureau, traite des questions relatives au fonctionnement de l'université et des composantes. Les directeurs de département des UFR pluridisciplinaires font également partie de ce comité.

Une équipe présidentielle homogène

Les statuts permettent de construire une équipe soudée autour du président. Les mandats des vice-présidents prenant fin avec celui du président ou celui des membres des conseils prévus par la loi, l'université est assurée de disposer d'une équipe présidentielle homogène.

Le système pourrait conduire à une certaine instabilité, compte tenu des durées respectives des mandats du président et des membres des conseils. Il n'en a rien été à l'UCP où l'on a noté une véritable continuité. Ainsi, deux des trois vice-présidents des conseils, élus en mai 2004 sous la présidence précédente, ont cessé leurs fonctions en septembre 2004 (prise de fonction du président actuel) et ont aussitôt été reproposés et réélus ; le troisième, prenant sa retraite en 2005, a été nommé chargé de mission.

Le vice-président étudiant, membre à part entière de l'équipe présidentielle, est aussi proposé au CA par le président. Cette disposition est admise par les usagers car le président prend soin de choisir un des élus de l'organisation étudiante électoralement majoritaire. Ici encore, le souci de composer une équipe solidaire prévaut sur d'autres modes de désignation plus démocratiques.

Lors des expertises, le bureau n'était constitué que de 6 membres, par suite du départ à la retraite du vice-président chargé des relations avec les entreprises. Il comprend, outre les vice-présidents des conseils, le vice-président étudiant et deux vice-présidents enseignants.

La faiblesse numérique du bureau est compensée par un nombre important de chargés de mission, nommés par le président et, pour certains, rattachés à des vice-présidents. Leur liste est fluctuante au gré des besoins. Assimilé à un chargé de mission, il existe un délégué général étudiant du CEVU, élu par l'ensemble du conseil (après choix préalable des seuls élus étudiants et avis du président) ; il est le porte-parole des étudiants auprès du vice-président du CEVU. Il faut souligner cette initiative qui vise à mieux associer les étudiants à la politique de formation. Les chargés de mission ne participent aux réunions du bureau que s'ils sont concernés par l'ordre du jour. Pour sa part, l'administration est animée par un SG investi d'une large autorité.

Des statuts en retrait par rapport aux pratiques

Dans les faits, et au-delà de la lettre des statuts, l'UCP a une conception élargie du bureau entourant le président. Le rapport d'auto-évaluation décrit un "bureau" comprenant, outre les vice-présidents, le SG, le SG adjoint, l'AC, le directeur du SCD et le chef du service communication. Il constitue l'équipe de direction.

Des libertés plus significatives ont été prises, avec la "mise en veilleuse" du comité des directeurs de composante, statutaire, et la création d'un comité de direction, non statutaire.

Alors que le comité des directeurs de composante, élargi aux directeurs de département des UFR pluridisciplinaires, doit se réunir mensuellement, la pratique récente (confirmée dans une note de rentrée en date du 5/9/2005) est de ne plus le réunir que trimestriellement. Cette évolution ne laisse pas augurer de la réelle utilité de ce comité, trop vaste pour être politiquement efficace. Par ailleurs, sous la présidence précédente, a été mis en place un comité de direction, plus restreint, associant les membres du bureau et les directeurs de composante pour des décisions stratégiques et qui, selon le président, *"a fait la preuve de son utilité et de son efficacité"*.

Il paraît souhaitable qu'une révision des statuts soit envisagée pour remplacer la structure peu utilisée par celle qui a fait ses preuves : c'est l'actuel comité de direction qui a vocation à devenir l'instance statutaire. On notera que l'UCP a déjà procédé à des révisions statutaires : en 2002, pour créer un service de médecine préventive étudiante ; en 2005, pour modifier la composition du CO.

Un organigramme structurant

Université jeune, l'UCP voit ses rangs administratifs confrontés à un *turn-over* important. Elle transforme ce handicap en une analyse positivante : c'est le concept d'"organigramme structurant", chaque évolution permettant année après année de progresser vers "l'idéal organisationnel".

C'est souvent vrai, et il convient de souligner la réussite de l'établissement dans cette marche faite dans le sens contraire du vent "en tirant des bords". En même temps, cela revient à occulter d'une part, le fait que les évolutions sont souvent moins voulues que subies, d'autre part les régressions que ces évolutions couvrent parfois.

Les organigrammes sont très personnalisés. La fonction émergente ne tient souvent qu'à un recrutement. Que ce recrutement échoue ou qu'une personne vienne à défaillir, et c'est toute l'architecture organisationnelle qui "vacille", alors même que, peut-être, des compétences de recours existeraient en interne. D'où un repli sur une organisation centralisée supposée "sûre", et qui elle-même repose sur une qualité de recrutement espérée et jusqu'ici satisfaite. Mais cet équilibre constitue en lui-même un élément de précarité.

Des initiatives bienvenues

La nouvelle fréquence, bimestrielle, des comités de direction et la nécessité d'un dialogue direct et approfondi avec les composantes ont conduit le président à inaugurer, à la rentrée 2005, des réunions bilatérales de concertation qui se tiendront deux fois par an (l'une traitera notamment du cadrage budgétaire, l'autre de la campagne d'emplois et des heures complémentaires). Les directeurs de composante apprécient cette initiative. Dans l'hypothèse de la disparition du comité des directeurs de composante, il serait utile d'associer les directeurs de département à la tenue et/ou à la préparation de ces rencontres.

En complément des débats des conseils, il faut également signaler, au titre des bonnes pratiques, l'organisation de séminaires annuels des équipes dirigeantes. Ils réunissent une centaine de personnes (équipe présidentielle, directeurs de composante, de département et d'unité de recherche, enseignants en situation de responsabilité, administratifs de catégorie A), autour d'intervenants internes et externes. Ces dernières années, ils ont abordé le management universitaire, la place de l'étudiant au sein du dispositif, les tableaux de bord et le pilotage, les relations avec les entreprises, les stratégies de recherche des universités. En 2006, le séminaire traitera des partenariats et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Ces séminaires sont doublement utiles par leur caractère pédagogique et prospectif.

Les conseils

La composition des conseils

Le CA comprend 54 membres ; les directeurs de composante y sont statutairement invités. Les statuts prévoient une commission permanente de la modernisation et des moyens et une commission permanente des statuts et règlements.

Le CS comprend 40 membres ; les directeurs d'unité de recherche et d'école doctorale, le bureau présidentiel et quelques autres responsables y sont invités. Il existe un bureau et une commission de répartition des crédits non récurrents qui réunit les directeurs d'unité de recherche de sciences et techniques et ceux de sciences de l'homme et de la société.

Le CEVU comprend 40 membres ; les directeurs de composante assistent aux séances et le directeur de l'IUFM y est invité. Il dispose d'un bureau et des commissions permanentes : habilitations et contrôle des connaissances, nouvelles filières et prospective, vie étudiante, évaluation des enseignements, étudiants handicapés.

Bien que non exprimé spontanément au sein de l'UCP, le problème de la répartition des sièges et du découpage électoral se pose : les statuts de 1996 ne sont plus en harmonie avec l'état actuel de l'établissement car les composantes ont connu des développements différenciés ; les équilibres initiaux ne sont plus réalistes. Ainsi, pour le CA, on remarque que, sur 22 sièges d'enseignants, les secteurs électoraux en accordent 13 à l'ensemble sciences et techniques-IUT contre 9 à l'ensemble des autres composantes. D'autre part, si l'IUT est assuré d'être représenté au collège B, aucun siège de collège A ne lui est garanti ; de fait, aucun professeur de l'IUT ne siège actuellement au CA. C'est peut-être au CS que se pose avec le plus d'acuité le problème du rééquilibrage : les sciences "dures" y sont surreprésentées avec 10/18 sièges du collège A.

Faut-il envisager de modifier, dès maintenant, la répartition des sièges par une révision statutaire ? La réponse appartient à l'université. Certes, il n'y a pas de pression forte des acteurs et une telle opération pourrait faire naître des tensions et des surenchères, nuisibles au climat particulièrement apaisé que vit l'UCP. Cependant, l'établissement ne pourra pas fonctionner longtemps, dans la sérénité, avec des instances qui ne reflètent plus la réalité. Tôt ou tard, il lui faudra ouvrir ce débat.

Le fonctionnement des bureaux et commissions

Au CA, si la commission des statuts et règlements semble fonctionner correctement, il n'en est pas de même pour la commission de la modernisation et des moyens qui ne s'est pas réunie pendant de longues périodes, le problème essentiel, évoqué dans le rapport d'auto-évaluation, étant celui de "*la lourdeur de sa composition avec un trop grand nombre de membres*". Il peut ainsi y avoir une trentaine de personnes pour débattre des délicats problèmes de répartition des moyens… La commission s'est réunie à la rentrée 2005, mais il est indispensable qu'elle fonctionne régulièrement afin que le CA joue son rôle; cela passe éventuellement par une modification du règlement intérieur qui a fixé sa composition.

L'UCP s'est dotée d'une commission mixte paritaire CA-CEVU, destinée à régler d'éventuels litiges ; il n'a cependant pas été nécessaire de la réunir depuis sa création, en 2002.

Le bureau du CS se réunit systématiquement avant les conseils et se livre à l'analyse préalable de certains dossiers ; cependant, d'autres sont préparés par des commissions *ad hoc* constituées en conseil (HDR, bourses de 3e cycle et de post-doctorant, promotions locales, etc.).

Le bureau du CEVU n'est que rarement réuni.

Les réunions des conseils

Les comptes rendus des séances tenues pendant l'année universitaire 2004-2005 révèlent une bonne participation au CA, moyenne au CS et relativement médiocre au CEVU :

- CA (9 séances). Présents effectifs : de 18 à 38 sur 54 ; ensemble des présents et représentés : entre 29 et 49 (en moyenne, 77% du conseil) ; présences effectives : 70% des enseignants et assimilés, 73% des IATOS ; 31% des usagers ; 34% des personnalités extérieures ;

- CS (6 séances). Présents effectifs : de 19 à 30 sur 40 ; ensemble des présents et représentés : entre 22 et 33 (en moyenne, 69% du conseil) ; présences effectives : 67% des collèges A à D (essentiellement enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés), 44% des IATOS ; 33% des usagers ; 23% des personnalités extérieures ;

- CEVU (6 séances). Présents effectifs : de 12 à 19 sur 40 ; ensemble des présents et représentés : entre 19 et 27 (en moyenne, 59% du conseil) ; présences effectives : 56% des enseignants et assimilés, 58% des IATOS ; 24% des usagers ; 17% des personnalités extérieures.

Pour tenter de remédier à la faible participation des étudiants, le CA vient de voter la "validation de l'engagement étudiant" (mise en place prévue en 2006), qui reconnaît les compétences acquises par l'engagement volontaire et dans la durée des étudiants élus (et des étudiants porteurs de projet) dans le cadre d'unités d'enseignement libres. L'obtention de ces UE, pour les étudiants élus, dépendra notamment de l'assiduité à des enseignements spécifiques et au conseil où ils siègent.

On perçoit une nette culture du consensus au sein des trois instances et les séances paraissent se dérouler sans agressivité ni oppositions catégorielles systématiques. Les débats véhiculent l'image d'un établissement paisible.

La réactivation du Conseil d'orientation

La volonté de conserver une telle instance consultative et de bénéficier ainsi d'un regard extérieur a été saluée, en 1996, par le CNÉ dans son précédent rapport. La mission du CO comprend la réflexion prospective mais aussi l'observation et l'appréciation de la politique de l'université et de ses composantes. Il est renouvelé tous les quatre ans (sauf pour les représentants des usagers).

Dans le passé récent, cette instance originale était restée en sommeil pour des raisons diverses. Le président actuel a tenu à la réactiver et l'UCP vient de mettre en place un conseil composé de personnalités extérieures de premier plan. On trouve, parmi les représentants compétents dans le domaine de l'enseignement et de la recherche : deux universitaires de renom, un ancien recteur de l'académie de Versailles, un professeur au Collège de France, un membre de l'Académie des sciences, un membre de l'Académie des technologies, le président du Conseil supérieur de la langue française. Le président du CGVO et un ancien ministre figurent parmi les représentants des collectivités et les représentants des activités économiques sont des responsables de haut niveau. On peut cependant regretter qu'aucun universitaire étranger, notamment européen, n'ait été retenu.

Le président du CO, personnalité expérimentée et haute autorité morale, a été élu en mai 2005 et une deuxième réunion s'est tenue en octobre 2005 (ordre du jour : première esquisse des choix d'orientation, développement immobilier, formation professionnelle et continue). Le comité, qui devrait se réunir 2 à 3 fois par an, se penchera prochainement sur la place de la recherche à l'UCP. Son président entend travailler dans une perspective à 5-10 ans, en prenant de la hauteur et en évitant de se substituer tant aux évaluateurs qu'au Conseil d'administration.

Il conviendra, lors du suivi de la présente évaluation, d'apprécier l'impact de ces réflexions stratégiques au regard de la politique conduite par l'UCP.

Les relations entre le gouvernement et les composantes

Une gouvernance très centralisée

En 1996, le CNÉ souhaitait que l'UCP, en route vers une structuration de droit commun, sache conserver les bénéfices du statut dérogatoire qui, avec seulement deux pôles et un IUT, avait permis l'apprentissage de la pluridisciplinarité et de la coopération : "*…la création d'UFR doit éviter la tentation de reconstruire des bastions disciplinaires. ….il ne faut pas perdre le dynamisme initial ni la culture d'établissement en train de se forger*".

L'adoption de statuts permettant un gouvernement homogène, appuyé sur une administration forte, un parti pris initial centralisateur et une faible délégation de pouvoir (ces deux dernières caractéristiques sont reconnues dans le rapport d'auto-évaluation) apparaissent comme un rempart contre les tentations facultaires et une précaution face à la dispersion des sites.

La gestion centralisée pose cependant des problèmes pratiques et provoque certains agacements. Ainsi, si la centralisation de la sécurité ou du dépannage informatique est généralement appréciée, il n'en va pas de même pour nombre de tâches banales : commandes de petit matériel, entretien courant, ordres de mission, tous signés par le président et qui nécessitent trois signatures, etc. Dans ce contexte, des voix se font entendre pour réclamer la responsabilité opérationnelle des personnels des services centraux déconcentrés sur les différents sites et, plutôt que de continuer à renforcer le centre, l'attribution de personnels aux unités de recherche.

L'amorce d'une autonomie élargie pour les UFR

De l'avis des directeurs d'UFR, le climat est en train de changer. Ils se sentent davantage consultés et apprécient le dispositif de concertation bilatérale qui se met en place. Des améliorations s'annoncent ou sont déjà en application : envoi précoce de la lettre de cadrage budgétaire, fixation d'une enveloppe d'heures complémentaires par UFR, ordres de mission seulement signés par les directeurs d'unité de recherche, états de service traités au niveau des composantes plutôt qu'à la présidence, transfert aux UFR de la gestion des locaux d'enseignement, décentralisation de la gestion des petites commandes.

L'actuel président est décidé à des évolutions progressives. Le problème sera de placer le curseur au bon endroit pour favoriser une meilleure autonomie des composantes sans gêner la politique d'établissement.

L'apprentissage de la mutualisation

La mise en place du LMD appelle le développement de partenariats entre UFR ; de même, l'essor des licences professionnelles a souligné la nécessité des coopérations, qui pourraient cependant être renforcées, notamment entre l'IUT et l'UFR Sciences et techniques.

Au-delà, la présidence souhaite promouvoir la mutualisation des moyens. L'UCP a déjà enregistré un succès avec la globalisation des crédits de recherche non récurrents, assortie d'une programmation pluriannuelle, qui permet à l'établissement de définir une politique. L'étape suivante conduira à envisager des redéploiements de personnels et/ou de locaux, tant les évolutions des UFR ont été différentes au cours des dernières années.

Au niveau des personnels enseignants, les redéploiements ont été très rares. La réussite d'un projet transversal important, le CIEL, dépendra de la capacité des composantes à dégager les moyens humains nécessaires.

En ce qui concerne les locaux (*cf. infra*), on peut remarquer que les constructions récentes n'ont pas eu lieu là où les tensions sont les plus fortes ; la situation est particulièrement difficile sur le site des Chênes, qui regroupe quatre des cinq UFR. Même si l'UFR Sciences et techniques, qui a subi une érosion de ses effectifs, se déclare prête à envisager de libérer un peu de place, les difficultés ne pourront être résolues que par une réaffectation large des locaux, voire par des constructions nouvelles.

2 – Les moyens au service d'une politique d'établissement

La gestion des ressources humaines

Les personnels enseignants

Le potentiel en ressources humaines enseignantes de l'établissement reste inférieur aux moyennes nationales. On note corrélativement un nombre plus élevé d'enseignants du second degré. Les créations qui ont été réalisées dans les années récentes (+15 emplois statutaires entre 2002 et 2004) n'ont pas modifié significativement les proportions enseignants-chercheurs/enseignants du second degré, même si elles ont porté majoritairement sur les emplois de MCF. Le corps des enseignants-chercheurs est aussi ici plus jeune et plus féminisé qu'ailleurs.

Moins d'enseignants-chercheurs qu'en moyenne nationale, plus d'enseignants du second degré, plus de recours aux heures complémentaires, l'établissement se dit aussi confronté au double défi de la force d'attraction de Paris centre et de la nécessité de mieux répondre aux nouveaux besoins d'évolution de l'offre de formation de l'établissement.

Il met en avant le concept de qualité des recrutements. Comment la garantit-il ? Les procédures de définition des besoins respectent les étapes de concertation habituelles en la matière : composantes, bureau, bureau élargi, conseil scientifique.

Un effort particulier est fait pour rendre attractifs les postes quant à la politique de promotions, de décharges à l'intention des PRAG pour terminer leur thèse et de responsabilisation *via* les primes. Par ailleurs, il apparaît, dans la fiche projet GRH du projet d'établissement, que des financements spécifiques sont prévus pour la formation des nouveaux enseignants, mais aussi pour la formation "Certificat informatique et internet" (C2I) et la formation aux commissions de spécialistes. Les actions relatives aux seuls personnels enseignants ou celles qui sont transversales aux catégories de personnels (équipes dirigeantes) représentent entre 25% et 30% des crédits demandés en formation des personnels, ce qui est significatif.

Les personnels IATOS

En ce qui concerne les personnels IATOS, les mêmes données se retrouvent dans une situation inférieure à la moyenne nationale.

Le nombre de personnels précaires est en diminution, et il convient de souligner le gros effort réalisé par l'université à cet égard. Cette "déprécarisation" porte sur la préparation aux concours pour les personnels sous contrat rectoral et sur la réduction, avec la même politique de formation, des contrats aidés (CES, CEC, emplois-jeunes).

La majorité des personnels est sous statut ASU et un tiers sous statut ITRF. Les dernières créations d'emplois ont plutôt favorisé l'ASU. Par ailleurs, l'établissement compte peu de personnels ITRF des grands organismes (une dizaine).

Dans le projet d'établissement, il est suggéré que la meilleure utilisation possible des emplois passe par une transformation d'une partie de ceux-ci, c'est-à-dire des emplois ASU, en emplois ITRF. En tout état de cause, l'université devra spécifier ses attentes par rapport aux transformations qu'elle programme.

La Commission paritaire d'établissement (CPE) et la Commission sociale d'établissement

On observe une faiblesse de la représentation syndicale ; en effet, au moment des expertises, 60% environ des représentants du personnel étaient des personnes désignées par tirage au sort.

Il convient de signaler, en outre, la volonté de transparence de la direction qui n'hésite pas à soumettre à une concertation poussée (commissions) des questions très sensibles, comme la gestion des primes et indemnités, ou la redistribution des NBI, ou encore l'ARTT.

Le caractère lisse et apparemment non conflictuel des relations de la direction avec les représentants des personnels s'accompagne toutefois d'une espèce d'insatisfaction ou de désenchantement devant des modes de concertation qui apparaissent parfois trop formels, comme si la participation qui est mise en oeuvre était davantage une participation d'information et de correctifs à la marge qu'une participation de construction commune.

Il existe une commission sociale d'établissement qui est une émanation de la CPE.

L'accueil et la formation continue des personnels IATOS

Il s'agit de l'une des fiertés de l'établissement, qui se félicite du niveau d'implication des personnels IATOS dans la politique de l'établissement et de leur participation. La mesure phare du dispositif est l'existence de séminaires de réflexion thématique qui associent chaque année enseignants-chercheurs et autres catégories de personnels (*cf. supra*).

L'offre de formation continue est significative. Des actions sont menées dans les domaines de la professionnalisation et de l'adaptation aux fonctions afin de répondre aux exigences de la modernisation des services et de l'évolution des métiers et des pratiques. Des formations-actions sont prévues dans le projet d'établissement 2006-2009 en ce qui concerne la gestion de projet et l'élaboration des tableaux de bord de gestion.

Un séminaire d'accueil de deux semaines est organisé pour les personnels IATOS : le matin en formation, l'après-midi dans leur service d'affectation.

Pour mémoire, l'université a consacré un budget de 102 500 € en 2005 pour la formation de l'ensemble de ses personnels (enseignants et IATOS).

La gestion financière et comptable : des perspectives préoccupantes

L'organisation

L'agent comptable est chef des services financiers. Par ailleurs, l'UCP entreprend de mettre en place un véritable contrôle de gestion, une politique d'amortissement et la centralisation du renouvellement des matériels pédagogiques ou scientifiques.

Les ressources financières

Deux difficultés marquent la politique financière et comptable de l'UCP. En premier lieu, l'établissement était habitué à un certain confort de trésorerie que lui procurait l'importance des projets immobiliers depuis sa création. La pause immobilière change le contexte et il a du mal à intégrer cet élément dans une politique budgétaire.

En second lieu, cette difficulté s'accompagne de fortes inquiétudes quant aux dotations sur les questions de sécurité et de maintenance, puisque l'établissement s'attend à devoir faire face à des charges accrues du fait du vieillissement d'une grande partie du parc, sans que cela relève d'un état d'urgence qui lui permettrait de bénéficier d'une dotation spécifique.

L'UCP craint un sous-investissement en maintenance, qui conduirait à de graves problèmes de sécurité demain. De plus, ses besoins risquent d'augmenter dans la mesure où, pour mettre en phase les disponibilités immobilières et les besoins des formations, il y aura lieu de procéder à des réaménagements importants des locaux existants, tant pour leur distribution entre filières et composantes, qu'entre recherche et formation, que pour les services à l'étudiant. La situation est en apparence saine, mais peut connaître une dégradation rapide (diminution programmée du fonds de roulement, ainsi que des produits financiers).

Ainsi, la fin de la grande période de construction risque de provoquer une situation tendue pour la trésorerie de l'établissement qui voit monter ses charges.

Les heures complémentaires

Un développement particulier doit être fait en ce qui concerne les heures complémentaires. Certes, l'université est contrainte à y recourir compte tenu notamment de l'absence de sous-services et de ses difficultés à trouver des vacataires. Mais la dérive constatée en 2004, en phase d'implantation du LMD, l'a conduite à revoir le dispositif et à mettre en place des outils de prévision et des méthodes de responsabilisation des directeurs de composante.

Les règles sont affichées (maximum : 96 heures, sur autorisation expresse du président). Jusqu'alors, l'inscription au budget de l'université manquait de lisibilité pour les composantes, la dotation était faite par composante, et le contrôle local.

L'université utilise AMADEUS, un logiciel qui repose sur l'établissement de feuilles de service prévisionnel. Il entend contourner ainsi les difficultés qu'il rencontrait en raison de la connaissance très tardive de ses contraintes.

Le dispositif repose sur le recours à des outils de comptage interne très fin, ainsi que sur le renvoi, sur le budget des composantes, de charges qui sont rendues visibles, et peuvent ainsi donner lieu à négociation. Le système doit maintenant faire la preuve de son efficacité et être étendu aux questions de formation continue et de formation par alternance ainsi qu'à l'IUT.

Le patrimoine : un soutien actif des collectivités locales

Les équipements ont été réalisés avec la forte implication des collectivités locales, et il convient de souligner la qualité architecturale de beaucoup des réalisations.

Le Département du Val-d'Oise est très attaché à son université et à son caractère multipolaire, même s'il est manifeste que les sites sont d'importances et d'incidences inégales sur la vie de l'établissement : deux sites principaux à Saint-Martin et à Cergy ; des implantations périphériques à Neuville, Saint-Christophe, Sarcelles ou Argenteuil. Aux sites principaux les formations proprement universitaires, aux sites périphériques les formations majoritairement professionnalisées type IUT. Il en résulte une certaine inégalité sinon dans la qualité des constructions, au moins dans les services qu'offre chacun des sites à la communauté universitaire. Ainsi du dimensionnement des services de restauration, qui est souvent inapproprié, au large sur certains sites, à l'étroit sur d'autres. On peut s'interroger sur la question des autres services à l'étudiant, ainsi de la vie associative ou de la santé.

De plus, l'extrême volatilité des comportements des étudiants en matière de choix des établissements rend difficile une rationalisation de l'utilisation des bâtiments : répartir autrement les enseignements peut avoir des répercussions fortes sur les inscriptions.

En termes de gestion, l'université dispose du logiciel de gestion RS-ABYLA, ce qui lui permet de disposer de tableaux de bord précis et cohérents, et préfigure un schéma de développement.

Le service de gestion du patrimoine de Cergy-Pontoise est à la fois centralisé et externalisé. Les seuls personnels de catégorie C qui interviennent sont des personnels de sécurité alors que l'essentiel des fonctions de maintenance ordinaire et de nettoyage est externalisé.

Toutefois, des personnels d'intervention sont présents sur chacun des sites et appartiennent de surcroît à une équipe mobile d'ouvriers professionnels (EMOP). C'est la liaison entre ces personnels présents sur site et les directeurs de composante ou les responsables de bâtiment qui pose parfois problème, les UFR n'ayant pas de personnel technique propre ni d'autorité sur les techniciens présents sur site.

Enfin, l'effort que fait le Département pour les infrastructures de haut débit, ou encore pour l'aménagement des différentes implantations mérite d'être souligné.

La fonction informatique

La centralisation de l'ensemble des fonctions de gestion informatique de l'université est une évolution récente qui se traduit par :

- un recadrage administratif : une seule division informatique, sous la responsabilité d'un ingénieur de recherche ;

- un recadrage politique : un chargé de mission ayant un rôle de conseiller, d'accompagnateur qui dit assurer l'interface entre la Division informatique et les utilisateurs.

En outre, il a été mis en place un conseil - la "Délégation Ressources informatiques" - qui se réunit quatre fois dans l'année et est présentée comme l'instance politique de gestion en ce domaine.

Ainsi, la Division informatique, dans sa structure administrative, assure quatre types de services qui s'inscrivent dans une volonté de mutualisation :

- l'assistance informatique, logicielle et matérielle ;
- l'informatique de gestion ;
- la sécurité et les réseaux ;
- le soutien à la recherche.

Il convient également de souligner l'apport incontestable que constitue la Plate-forme d'agglomération de Cergy-Pontoise pour le réseau de recherche, d'enseignement et de technologie (PACRRET). Opérationnelle depuis juin 2004, elle mutualise deux entités : le réseau enseignement-recherche, et le réseau des collectivités, sous forme de GIP et de conventions. Le financement de ce réseau pour la recherche, l'enseignement et la technologie associe étroitement les collectivités locales, qui le financent largement (50% Conseil régional, 11,5% communauté d'agglomération, 11,3% Département du Val-d'Oise).

La politique de communication

La politique de communication rejaillit tout à la fois sur la qualité de la gouvernance (communication interne), sur l'attractivité de l'établissement et sur la qualité de ses partenariats et de son ouverture internationale (communication externe).

Le contrat 2002-2005 comprenait un chapitre intitulé "Une politique de communication active au service du développement" fixant des priorités : attirer et fidéliser les publics étudiants, communiquer efficacement avec les partenaires professionnels et territoriaux, promouvoir la notoriété académique et scientifique internationale de l'établissement. Pour sa part, le projet d'établissement 2006-2009 met l'accent sur les nouveaux supports de communication destinés à conforter la liaison enseignement secondaire/enseignement supérieur.

Le "Service communication" a notamment pour mission d'assurer la cohérence des informations diffusées et de leur présentation.

La communication générale

L'UCP publie quatre fois par an le magazine "*Allez savoir*", dont le tirage normal est de 6 000 exemplaires. Il est destiné aux partenaires institutionnels, aux étudiants et aux personnels. Outre le traditionnel guide de l'étudiant, sont publiées également des plaquettes décrivant l'offre de formation par domaine, la recherche et les activités des unités de recherche, etc. Il existe également un livret quadrilingue, essentiellement en français et en anglais, avec des insertions en allemand et en espagnol.

En matière audiovisuelle, l'université est à l'origine de l'émission bimensuelle "Campus Val-d'Oise", diffusée sur Canal Satellite et TPS, en coopération avec la télévision locale VOTV.

Une partie de la communication interne est assurée par le journal électronique "journal.com" paru à 34 reprises en 2003-2004 et adressé à tous les personnels.

Le site internet "www.u-cergy.fr" comporte 7 entrées principales (bienvenue à l'université, recherche et valorisation, formations, portail étudiant, relations internationales, entreprises, bibliothèque en ligne) correspondant à plus de 750 rubriques, 4 000 articles et 1 800 documents. Il fait l'objet, en moyenne, de 150 000 visites par mois ; le bilan social 2003-2004 indique que sa consultation a augmenté de 86% en 3 ans.

L'intranet de l'établissement est réservé aux personnels ; on y trouve des formulaires administratifs, des notes de service, agendas et annuaires, des documents tels que le rapport d'auto-évaluation, le plan de formation, les programmes d'action des services, les documents de contractualisation…. Il reçoit en moyenne 4 000 visiteurs par mois.

La communication spécifique en direction des lycéens

À côté des schémas classiques (journée annuelle université-lycées, journée portes ouvertes, guide du bachelier, présence sur les salons locaux ou nationaux), l'UCP propose des actions spécifiques :

- une campagne d'information des lycéens avec la remise d'un DVD qui présente les formations, les débouchés et la vie à l'UCP. Le Conseil régional d'Île-de-France (CRIF) a participé au financement des 3 000 premiers exemplaires tirés ;

- une bande dessinée intitulée "*Dans la peau d'un étudiant*", dont le scénario met en scène les formations et les études à l'UCP ; elle a été conçue avec l'aide d'une agence spécialisée. Ce média a un coût élevé, couvert par une subvention de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) ;

- certaines composantes ont pris des initiatives particulières : ainsi l'UFR Sciences et Techniques a inclus un représentant de lycée dans son conseil et l'UFR Lettres et Sciences humaines organise une réunion annuelle avec les proviseurs et/ou les conseillers principaux d'éducation des lycées du ressort de l'université.

La qualité des supports de communication

Dans le bilan du contrat 2002-2005, l'UCP se montre particulièrement fière de ses réalisations. Cette autosatisfaction est assez justifiée, même si des améliorations sont souhaitables.

Le magazine "*Allez savoir*" est séduisant et informatif et les multiples plaquettes sont attrayantes et de belle facture.

L'appréciation de la qualité du site internet est plus mitigée. Dès le premier regard, il paraît riche et documenté. S'il présente des pages de grand intérêt, on ne manque pas, à l'usage, de lui trouver des imperfections. Ainsi, il ne comporte pas d'annuaire téléphonique ou d'adresses électroniques des personnels et l'organigramme de l'équipe de direction souffre d'une certaine lenteur de mise à jour. En outre, une visite des pages relatives aux affaires internationales permet de constater que si certaines sont rédigées en anglais, d'autres, d'intérêt pratique pour les étudiants étrangers, sont exclusivement en français. C'est le cas du "guide d'accueil des étudiants étrangers" ou de la page "démarches à réaliser pour votre première carte de séjour".

Par ailleurs, son actualisation est parfois déficiente : on trouve, à côté de pages tout à fait pertinentes, des pages obsolètes (facilement repérées car elles ont le mérite d'être datées…). Par exemple, dans la rubrique "*English version*" accessible par la page d'accueil, on découvre des listes d'enseignements, en anglais, mais datées d'octobre 2002, c'est-à-dire avant l'introduction du LMD.

Enfin, les nouveaux supports de communication spécifique en direction des lycéens sont d'un bon niveau : DVD informatif et attrayant (avec lequel un questionnaire de satisfaction a été distribué : peu de réponses, mais toutes positives selon le Service communication) et bande dessinée humoristique qui devrait capter l'attention du jeune public pour lequel elle a été conçue.

3 - Conclusion

À l'issue de ce chapitre consacré au gouvernement, il faut souligner le chemin parcouru par l'UCP depuis sa création et donner acte aux différentes équipes présidentielles d'avoir su promouvoir une véritable politique d'établissement.

Il n'en demeure pas moins que certaines mesures amélioreraient encore la qualité du fonctionnement de l'université.

Ainsi, il serait opportun d'envisager une révision des statuts de façon à les adapter à la réalité du fonctionnement de l'établissement et, en particulier, de positionner le Comité de direction de préférence au Comité des directeurs de composante. De même, la composition statutaire des conseils prévus par la loi gagnerait à être revue afin de correspondre à la réalité de l'évolution de l'établissement depuis 1996.

Au regard du management, le CNÉ recommande à l'UCP d'avancer résolument dans l'élaboration de tableaux de bord et d'exploiter davantage les possibilités des nombreux outils déjà existants. Il conviendra, à cet égard, de s'assurer de la cohérence des tableaux de bord avec les exigences de la démarche contractuelle et de la LOLF.

Il serait également souhaitable de simplifier les circuits administratifs entre le centre et les composantes, de mieux associer ces dernières aux prises de décision et à leur mise en oeuvre et de poursuivre le processus de plus grande responsabilisation des UFR sans, pour autant, porter atteinte à l'efficacité du pilotage de l'établissement.

Par ailleurs, l'UCP devra veiller à associer une juste allocation des moyens aux UFR à la mise en place d'une mutualisation élargie avec, le cas échéant, des redéploiements, sans pour autant gêner l'essor de la recherche. Elle devra aussi dégager des marges propres par un développement de ses ressources externes et élaborer un plan de financement concernant son patrimoine immobilier.

Enfin, en termes de réflexion prospective et stratégique pour l'établissement, l'UCP devra rester attentive à la valeur ajoutée apportée par le Conseil d'orientation tout en veillant au partage des rôles entre cette instance et le Conseil d'administration.

IV – L'université dans son environnement territorial et international

L'engagement de l'université au sein de la cité et de son environnement constitue l'une des caractéristiques de l'UCP qui souhaite, par ailleurs, étendre son champ d'activité à l'international.

1 - Les partenariats : une priorité pour l'université

Le développement des partenariats est partie intégrante de la mission que l'UCP s'est attribuée, comme en témoigne un élément de ses statuts : "*Elle concourt au développement socio-économique et culturel de son environnement, notamment par son implantation urbaine, en partenariat avec les collectivités territoriales et en liaison avec la communauté scientifique et culturelle internationale*". L'introduction du document d'évaluation interne, par le président de l'université, actualise les stratégies principales :"*Insertion résolue, sans dissolution de notre identité, dans le réseau des 17 universités franciliennes, qu'il s'agisse de formation ou de recherche, et construction, en partenariat avec les écoles et les grandes entreprises qui nous entourent, d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur à Cergy-Pontoise*".

Ces préoccupations sont traduites dans le contrat quadriennal de développement 2002-2005 qui inclut un chapitre intitulé "L'université dans son environnement territorial, européen et international".

L'UCP est partenaire d'une dizaine d'universités franciliennes ; ces coopérations se développent essentiellement aux niveaux de la formation et/ou de la recherche.

Les relations avec les autres établissements du site

Ces relations concernent en premier lieu l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA), école publique dépendant du MENESR, voisine immédiate de l'UCP. Des interactions existent également avec des écoles privées de Cergy-Pontoise : École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM), qui fait partie de l'Institut polytechnique Saint-Louis (IPSL) ; École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) ; École supérieure de formation en informatique, réseaux et télécommunications (ITIN), qui dépend de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles. L'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) n'est que peu liée à l'UCP.

Un début d'organisation collective est intervenu en 2002 avec la création de la Conférence des dirigeants des établissements d'enseignement supérieur de Cergy (CODEESC), association loi de 1901 dont l'objet est de faciliter la concertation et le dialogue avec les collectivités territoriales, de promouvoir l'agglomération en tant que pôle universitaire, d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants, d'informer les lycées et les lycéens ainsi que les acteurs institutionnels et économiques. La Conférence organise des interfaces avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Ainsi, les 13 établissements membres de la Conférence, qui regroupent 21 000 étudiants, s'expriment d'une seule voix sur des problématiques communes.

Le partenariat a été étendu au domaine documentaire ; ainsi, le fonds de l'ENSEA est signalé dans le système informatisé de gestion de bibliothèque (SIGB) de l'UCP et il existe une carte d'usager commune aux bibliothèques de l'université, de l'ENSEA et des écoles dépendant de l'IPSL.

Dans le cadre d'une coopération de site réussie, on ne peut qu'être déçu de la modicité des relations entre l'UCP, notamment l'UFR d'Économie et de gestion, et l'ESSEC. La seule mention de cet établissement dans les documents produits par l'université concerne un projet de cohabilitation, incluant l'Université Paris X, pour une spécialité de master en économie et gestion. On doit espérer que la montée en puissance de l'UCP, la notoriété de son équipe Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), ainsi que quelques approches individuelles prometteuses conduiront à l'établissement de liens plus étroits.

Dans son rôle d'interface et de lieu de concertation, la CODEESC est à l'origine de la réussite que constitue la mise en service de la plaque haut débit PACRRET.

La présidence de l'UCP veut aller plus loin en souhaitant que la CODEESC devienne le germe du PRES de l'ouest francilien ; plutôt que d'envisager un montage avec d'autres universités, son choix se porte sur un ensemble restreint mais localement cohérent.

Les relations avec les collectivités territoriales

On se trouve en présence de collectivités porteuses d'un vrai projet de développement du pôle universitaire dont l'UCP est partie prenante.

Les collectivités sont associées, en outre, aux réalisations de l'université par le biais de leurs représentants à ses conseils. Elles ont joué, par ailleurs et comme cela a déjà été précisé, un rôle primordial dans le développement de la politique immobilière et la localisation des sites, voulue comme un élément de qualification urbaine. Sur un coût total de construction proche de 201 M€, leurs contributions se sont montées à environ 56,7 M€ pour le CGVO, 20,3 M€ pour la CACP, 28,8 M€ pour le CRIF, alors que l'État intervenait pour 95,2 M€.

Le soutien au développement immobilier n'est pas le seul domaine d'intervention des collectivités territoriales. Certaines actions sont menées, sans être formalisées par des conventions :

- le CGVO, partenaire le plus important, contribue puissamment à l'équipement de certains bâtiments. Il aide la mobilité internationale des étudiants (81 financements de bourses en 2004-2005 pour un montant de 121 780 €). Il contribue aussi à l'équipement scientifique nécessaire aux formations professionnelles et à la recherche (subvention annuelle de 200 000 € en moyenne), ainsi qu'au financement du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;

- la CACP (190 000 habitants sur 12 communes) est le premier pôle économique du nord-ouest parisien avec 3500 entreprises, essentiellement des PME/PMI. Elle contribue à des opérations importantes (Maison de l'étudiant, projet de rénovation de la Halle des sports de Cergy, Relais Santé Jeunes) et finance diverses actions culturelles et de communication. Elle fournit aussi un fonds annuel de 90 000 €, partagé entre le soutien aux initiatives et aux associations étudiantes et la promotion des composantes ;

- le CRIF, outre sa contribution au développement de la recherche, soutient notamment le DAEU ainsi que des actions de communication et la mobilité internationale étudiante (54 financements de bourses en 2004-2005 pour un montant de 100 848 €).

Après une longue phase où les constructions immobilières ont mobilisé l'essentiel de leurs efforts, les collectivités entendent recentrer leurs domaines d'intervention.

Le CGVO ne souhaite pas se substituer à l'État : il n'est ni dans ses attributions ni dans ses intentions de participer à la gestion courante, à la vie étudiante et à la maintenance immobilière. Il continuera à appuyer la mobilité internationale des étudiants, les contacts et échanges de chercheurs avec l'étranger (sans exclusive géographique, mais avec un intérêt particulier pour le Japon représenté par 64 entreprises en Val-d'Oise). Il maintiendra son effort pour doter en équipements les formations professionnelles et les laboratoires de recherche et financera les pôles de compétitivité.

Le CGVO souhaiterait que l'UCP mène une politique plus active en direction des PME/PMI du Val-d'Oise ; on ne peut qu'y souscrire quand on considère, notamment, l'insuffisance des ressources que l'université tire de la formation continue.

La CACP entend focaliser son intervention sur le renforcement de l'attractivité de l'UCP et sur l'amélioration de la qualité de la vie étudiante. Elle contribuera à la construction de plus de 1 300 logements pour étudiants d'ici à 2008, en concertation avec le CROUS de Versailles, tout en regrettant l'engagement insuffisant de ce dernier. Enfin, elle souhaiterait que la visibilité régionale de l'UCP soit plus affirmée et qu'elle arrive à dégager une véritable image de marque.

Les milieux socio-économiques

Le Carrefour enseignement supérieur - entreprises du Val-d'Oise (CESE 95), dans lequel l'UCP joue un rôle moteur, réunit les établissements d'enseignement supérieur et le monde socio-professionnel. Les agences économiques de développement (Comité d'expansion économique du Val-d'Oise, Cergy-Pontoise Développement) y participent. Le CESE 95 organise annuellement une "semaine de la recherche et de l'innovation" en Val-d'Oise et un forum entreprises-étudiants, qui a permis aux établissements de faire l'économie de leurs propres forums.

L'ouverture sur la cité

Fortement intégrée dans le tissu urbain, l'UCP participe au développement culturel de la cité et à la diffusion des savoirs : il y a près de 600 lecteurs extérieurs à la bibliothèque universitaire et le cycle annuel de conférences-débats pluridisciplinaires, "L'université ouverte", attire un public croissant (en moyenne, une centaine de participants extérieurs par séance). L'UCP héberge aussi un cycle de conférences sur l'art contemporain, "Pouvoir tout voir", en partenariat avec le CGVO et la CACP. En sens inverse, le "passe-culture", créé par l'université, puis financé par la CACP, offre des conditions d'accès très avantageuses aux étudiants dans une vingtaine de lieux culturels.

2 – L'ouverture internationale : de réelles avancées

La politique internationale de l'UCP est décrite dans le contrat 2002-2005 qui comprend diverses actions : ouvrir sur l'international les formations à finalité professionnelle, favoriser la mobilité des étudiants et enseignants, développer les compétences linguistiques des étudiants, étendre les coopérations de recherche aux domaines de formation, contribuer aux relations internationales des collectivités territoriales. Si le dernier point est difficile à apprécier faute de données, les autres ont fait l'objet d'avancées plus ou moins importantes.

Le dispositif administratif

L'organigramme fait apparaître un Service des relations internationales et culturelles (SRIC). Pour la part internationale de son activité, le SRIC est placé sous le contrôle de la vice-présidente chargée des relations internationales, qui coordonne également l'activité internationale des composantes. S'il prend soin individuellement des étudiants envisageant ou réalisant une mobilité internationale dans le cadre d'une convention bilatérale ou d'un programme d'échange, le SRIC n'est pas concerné par l'accueil et la gestion des autres étudiants étrangers inscrits à l'UCP.

On peut s'étonner du regroupement au sein du SRIC des deux fonctions relations internationales et relations culturelles ; il semble plus lié à des problèmes de personnel et d'opportunité qu'à un choix délibéré. On peut se demander aussi s'il n'aurait pas été judicieux d'inclure une référence européenne explicite ("Service des relations européennes et internationales", SREI ?), puisque le rapport d'auto-évaluation avoue la faiblesse de la réponse de l'université aux programmes européens et évoque l'idée de la nomination d'un chargé de mission Europe. Finalement, l'UCP en a décidé autrement : une cellule Projets européens vient d'être créée au sein du SRIC.

Les formations internationalisées

L'université s'est attachée à développer une offre de formation dans le double objectif d'attirer des étrangers vers des enseignements spécialement adaptés et de préparer les Français à faire face à un environnement international. Sans chercher à être exhaustif, on citera le master Spécialité internationale de finance en partenariat avec l'Université d'État de Californie, l'internationalisation de la licence professionnelle Attaché technico-commercial bilingue en coopération avec l'Université de Bucarest, la licence de Sciences et techniques en sections bilingues. Le projet d'établissement 2006-2009 envisage de développer les doubles diplômes, de poursuivre l'internationalisation des licences professionnelles et de mettre en place de nouvelles formations, dont la spécialité anglais-japonais de la licence LEA, projet soutenu par le Conseil général du Val-d'Oise, qui n'a pu être mené à bien au titre du contrat 2002-2005 mais qui devrait être réalisé en 2006.

Les outils linguistiques de la mobilité internationale

L'UCP, dans la logique de sa politique internationale, a entrepris de se donner les moyens linguistiques de faciliter les départs et arrivées d'étudiants.

Pour faciliter les départs, parallèlement aux enseignements linguistiques obligatoires, des dispositifs d'auto-apprentissage, dans différentes langues, ont été mis à la disposition des étudiants. En outre, l'UCP entend se doter d'une structure transversale aux composantes : le Centre inter-composantes d'enseignement des langues (CIEL), en cours de mise en place (*cf. supra*).

Pour faciliter les arrivées, le CIEL offrira aussi aux étudiants étrangers des possibilités d'améliorer leur maîtrise du français. Actuellement, le SRIC pilote le Cours international langue française et action culturelle (CILFAC), mis en place en 2002. C'est un programme de FLE, gratuit pour les étudiants Erasmus, payant pour les autres, qui délivre des certificats de niveau. Le CILFAC met aussi des étudiants-tuteurs à la disposition des étudiants étrangers, pour personnaliser leur accueil, et organise pour eux des découvertes culturelles de l'Île-de-France. Il mène une politique de contrôle de la qualité au moyen d'enquêtes de satisfaction.

La mobilité internationale

L'UCP affiche des conventions avec 133 universités étrangères dans 35 pays.

Les données chiffrées

• Les départs d'étudiants

Selon les informations du SRIC, en 2004-2005, 239 étudiants sont partis à l'étranger avec un financement géré par le service : 170 en études, 69 en stage.

- Les composantes concernées : UFR Langues, 154 étudiants ; UFR Droit, 35 ; IUT, 30 ; UFR Économie et gestion, 8 ; UFR Lettres et sciences humaines, 6 ; UFR Sciences et techniques, 6 ;

- Les cycles : 174 pour le cycle licence ; 30 pour l'IUT ; 35 pour le cycle master ;

- Les destinations : Espagne, 75 ; Allemagne, 47 ; Grande-Bretagne, 33 ; Canada, 17 ; Irlande, 13 ; USA, 11 ; Norvège, 6 ; Belgique, 5 ; autres pays, 32.

En 2003-2004, l'UCP avait enregistré 192 départs ; ils étaient 74 en 1997-1998.

• Les arrivées d'étudiants

Le *Guide de l'étudiant* 2005 indique la présence de 1 510 étudiants étrangers, de 94 nationalités (Afrique du nord : 38% ; autres pays d'Afrique : 27% ; Communauté européenne : 10% ; Chine : 4%). Seule une minorité d'étudiants est engagée dans un programme d'échange ou une convention.

Selon les informations du SRIC, 117 étudiants gérés par le service sont arrivés en 2004-2005 :

- les composantes concernées : UFR Langues, 52 étudiants ; UFR Droit, 29 ; UFR Lettres et sciences humaines, 16 ; UFR Économie et gestion, 16 ; UFR Sciences et techniques, 4 ;

- les cycles : 82 pour le cycle licence ; 33 pour le cycle master ; 2 pour le doctorat ;

- les provenances : Espagne, 37 ; Allemagne, 17 ; Belgique, 10 ; USA, 9 ; Grande-Bretagne, 7 ; Italie, 5 ; autres pays, 29.

En 2003-2004, l'UCP avait enregistré 84 arrivées ; elles étaient 39 en 1997-1998.

• Les autres éléments

- Mobilité Erasmus des enseignants : 12 départs en 2004-2005, pour 6 en 2000-2001 ; le maximum a été de 16 en 2002-2003 ;

- Invités : en moyenne, disponibilité de 30 mois d'enseignant-chercheur par an. Le contrat 2002-2005 en annonçait une soixantaine au début des années 2000 ;

- Thèses en cotutelle : 23 en 2005 (dont 11 avec le continent africain).

Une importante progression

Si l'UCP affiche aujourd'hui 133 conventions avec des universités étrangères, elles n'étaient qu'une cinquantaine en 1997 : la progression est donc importante. Le plus grand nombre concerne l'Europe de l'Ouest, mais la coopération avec l'Europe de l'Est progresse. Les possibilités d'accueil limitées en Grande-Bretagne et la forte demande de séjours anglophones conduit à explorer l'Irlande, le Canada et les USA. L'engagement est notable avec la Chine et la prospection est en cours avec le Brésil et l'Inde.

Compte tenu des liens existant entre le Japon et le Département du Val-d'Oise, le CNÉ recommande à l'UCP d'explorer plus largement les possibilités d'échanges avec ce pays. Par ailleurs, et d'une façon générale, il considère qu'une politique internationale portant sur des axes géographiques et des thématiques bien ciblés est plus importante que le seul nombre de conventions signées.

Dans le sens des départs, l'UCP a mis en place les dispositifs nécessaires à la mobilité. Ainsi, les ECTS et les suppléments aux diplômes sont en vigueur dans toutes les formations et les périodes d'études à l'étranger dans le cadre d'une convention sont validées automatiquement. Les performances sont très satisfaisantes : alors que le contrat quadriennal envisageait 200 départs à son terme, ils étaient 239 en 2004-2005. La progression est spectaculaire par rapport à 2003-2004 (192) et 1997-1998 (74). On s'étonnera cependant de la faible contribution de l'UFR Sciences et techniques, la plus importante en effectifs, avec seulement 6 départs. L'Espagne et l'Allemagne totalisent la moitié des destinations.

Ces mobilités sont réalisées grâce à des bourses accordées par divers partenaires : CGVO, CRIF, MENESR et Erasmus. En 2004-2005, la contribution des deux collectivités territoriales a été supérieure à celle des deux institutions, gouvernementale et européenne (au total environ 220 000 € contre 200 000 €).

Pour faciliter les arrivées, divers documents d'information sont mis à la disposition des étudiants : *Guide d'accueil des étudiants étrangers* (en français), plaquette institutionnelle quadrilingue, plaquette descriptive des formations et des enseignements (en langues étrangères). En outre, le site internet de l'UCP contient de nombreuses informations, mais parfois uniquement en français et obsolètes.

Les performances sont assez satisfaisantes avec 117 arrivées en 2004-2005, même si le contrat quadriennal en envisageait 200 à son terme. La déception est relativisée par une progression encourageante par rapport aux données de 2003-2004 (84) et de 1997-1998 (39). Ici encore, on s'étonnera de la faible contribution de l'UFR Sciences et techniques avec seulement 4 arrivées sur 117 et de l'absence de l'IUT. L'Espagne et l'Allemagne totalisent environ la moitié des provenances.

En comparant les départs et les arrivées, on constate le net déficit des arrivées. Une évolution vers un meilleur équilibre serait souhaitable ; c'est probablement en ce sens que l'UCP, dans le projet de contrat 2006-2009, demande le financement de bourses pour étrangers.

Les étudiants de l'UCP candidats à une mobilité internationale font l'objet de tous les soins du SRIC, qui organise notamment l'information et l'attribution des bourses de mobilité. Les étrangers, arrivant sous convention bilatérale ou programme d'échange, reçoivent un accueil de grande qualité : aide aux formalités, remise de documents, tutorat d'accueil, enseignements de français langue étrangère (FLE), assistance culturelle, soirées et sorties conviviales. On ne sait rien, par contre, de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers hors échanges, pris en charge par la scolarité et les UFR.

L'insuffisante mise en valeur des relations nouées dans le cadre de la recherche

Les documents fournis au CNÉ tendent à montrer que les relations internationales nouées dans le cadre de la recherche ne servent pas souvent d'amorces à des coopérations en termes de formation ou à des dialogues entre établissements. Les entretiens confortent cette impression. On notera, dans le même esprit, que les séjours effectués par des enseignants et chercheurs étrangers ne sont pas systématiquement signalés au SRIC, qui ne peut donc en tirer profit pour promouvoir l'établissement dans son ensemble et élargir les domaines de coopération. Il y a certainement là matière à améliorer l'efficacité du dispositif.

Le nombre de thèses en cotutelle est raisonnable compte tenu de la production globale de doctorats, encore modeste. Enfin, la mobilisation d'un plus grand nombre d'emplois vacants pour l'invitation d'étrangers, quand les taux d'encadrement le permettent, serait souhaitable : le nombre annuel moyen de mois disponibles pour les invitations a diminué de 50% depuis 2001.

3 - Conclusion

L'ancrage de l'UCP dans le tissu local est indéniable. Elle constitue une véritable réussite et s'inscrit dans un concept de "profitabilité réciproque" pour la communauté universitaire, d'une part, et la cité au sens large, d'autre part.

Le CNÉ encourage néanmoins l'université à mener une politique plus active et efficace en direction des PME/PMI du Val-d'Oise (formation, recherche, appui technologique) et à faire en sorte qu'un partenariat fort et diversifié puisse s'établir avec l'école de gestion voisine qu'est l'ESSEC.

Par ailleurs, on constate de réelles avancées dans le domaine des activités internationales. Cependant, le CNÉ recommande à l'université d'inciter certaines composantes à améliorer leurs performances en matière de départs et d'arrivées d'étudiants en mobilité et à réduire le déséquilibre entre les départs d'étudiants de l'UCP et les arrivées d'étudiants étrangers gérés par le SRIC.

De plus, il conviendra de veiller à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de l'ensemble des étudiants étrangers, au-delà de ceux qui relèvent de conventions ou d'échanges. À cet égard, des rapprochements avec le CROUS et les collectivités locales sont à encourager pour améliorer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les possibilités de logement des étudiants en mobilité internationale.

Enfin, l'UCP gagnerait à faire profiter l'ensemble de l'établissement des relations individuelles qui sont nouées dans le cadre de la recherche.

Annexes

Annexe 1 - Remarques relatives aux chiffres-clés de l'université

Ces définitions sont extraites du document de travail *"Indicateurs des universités"*, MENRS – DEP, bureau des indicateurs et outils d'aide au pilotage, 2005.

1ère inscription : première inscription dans le système d'information sur le suivi des étudiants (SISE), que ce soit au niveau du 1er, du 2e ou du 3e cycle.

2nd degré : enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Cette population est essentiellement composée de professeurs agrégés (PRAG) et de professeurs certifiés (PRCE).

Boursiers : comprend les étudiants ayant obtenu une bourse sur critères universitaires, sur critères sociaux ou de mérite.

- *Bourses sur critères sociaux* : versées par les CROUS, elles sont destinées à permettre à leur bénéficiaire d'entreprendre des études supérieures en 1er et 2e cycles ;

- *Bourses sur critères universitaires* : versées par le CROUS, elles sont destinées aux étudiants inscrits aux concours d'agrégation ou qui préparent un DEA ou un DESS au titre d'une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer ces diplômes. Ce sont des aides contingentées.

Budget consolidé (y compris salaires et hors salaires) : le budget consolidé d'un établissement d'enseignement supérieur comprend les dotations budgétaires de l'État inscrites au budget de l'enseignement supérieur ainsi que les subventions des collectivités territoriales et les ressources propres qu'il dégage de son activité. Ce budget intègre (budget consolidé y compris les salaires) ou non (budget consolidé hors salaires) une valorisation des salaires des personnels payés sur budget de l'État en poste dans l'établissement.

Cycles : comprend les cycles 0, 1, 2 et 3.

- *Cycle 0* : cycle universitaire regroupant des diplômes permettant aux non-bacheliers l'accès aux formations universitaires : diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit, etc. ;

- *Cycle 1* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 2 ;

- *Cycle 2* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 3 et 4 ;

- *Cycle 3* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 5 et plus.

Cette classification est progressivement remplacée par les niveaux licence (bac + 3), master (bac + 5) et doctorat (bac + 8).

Dispensés du baccalauréat français : il s'agit des étudiants non titulaires du titre de baccalauréat français. Ils disposent soit d'un titre étranger admis en équivalence, soit d'un titre admis en dispense, soit encore d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Inscriptions (principale et secondes) : un même étudiant peut prendre plusieurs inscriptions dans un ou plusieurs établissements. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans un même établissement, une seule est déclarée "principale", les autres sont déclarées "secondes". L'inscription principale correspond à celle prise pour la formation la plus élevée. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans *n* établissement, il aura *n* inscriptions principales.

Nationalités européennes : le terme "européen" est compris au sens de l'Europe géographique, hors France.

Origine sociale des étudiants : catégorie socio-professionnelle du chef de famille déclarée par l'étudiant au moment de son inscription :

- *Favorisée* : chef d'entreprise de dix salariés ou plus, profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur, cadre technique d'entreprise, instituteur et assimilé ;

- *Plutôt favorisée* : profession intermédiaire santé / travail social, clergé, religieux, profession intermédiaire dans la fonction publique, dans le commerce ou en entreprise, technicien, contremaître, agent de maîtrise, retraité cadre / profession intermédiaire ;

- *Moyenne* : agriculteur exploitant, artisan, commerçant et assimilé, employé civil / agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de service direct aux particuliers, retraité agriculteur exploitant, retraité artisan / commerçant / chef d'entreprise ;

- *Défavorisée* : ouvrier qualifié ou non qualifié, ouvrier agricole, retraité employé et ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle.

Personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement : comprend les personnels ITARF, ATOSS et des bibliothèques et musées. Les fonctionnaires sont répartis dans trois catégories A, B et C pour lesquelles il existe des niveaux de recrutement et de responsabilité différents.

Personnels enseignants non permanents : comprend les professeurs invités, les personnels associés à temps partiel (PAST), les professeurs associés à temps plein (PRAS), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langues et les contractuels du second degré.

Ressources propres : les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur comprennent les contrats de recherche et les prestations à caractère intellectuel, les droits universitaires, les revenus de formation continue, le produit de la collecte de la taxe d'apprentissage et des ressources diverses (produits financiers, vente de produits, produits d'activités annexes comme les locations).

SHON : surface hors œuvre nette. Définie par l'article R.112-2 du code de l'urbanisme, elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction de laquelle on déduit l'ensemble des surfaces non aménageables (terrasses, zones de stationnement par exemple).

SISE : Système d'information sur le suivi des étudiants. Le système SISE recense, au travers des inscriptions prises, les étudiants inscrits dans les principaux établissements universitaires et assimilés ainsi que leurs résultats aux diplômes. SISE recense les étudiants inscrits aux formations diplômantes (ou assimilées) d'une durée minimale d'une année. Le système SISE repose sur deux remontées annuelles : les universités réalisent des extractions de leurs logiciels de gestion de la scolarité (APOGEE notamment) et transmettent ces informations à la direction de l'évaluation et de la prospective du MENESR.

Toutes composantes : comprend l'ensemble des composantes de l'université, y compris les IUT et les écoles internes et externes rattachées.

Typologie des universités : les universités appartiennent à une des 5 catégories suivantes : scientifiques et/ou médicales (15 établissements), pluridisciplinaires avec santé (20), pluridisciplinaires hors santé (25), tertiaires à dominante lettres et sciences humaines (15), tertiaires à dominante droit et/ou économie (9). Cette typologie a été établie par la direction de l'enseignement supérieur du MENESR à partir des effectifs d'étudiants répartis par grandes disciplines, hors filières d'IUT et d'ingénieurs. Elle ne prétend pas prendre en compte toute la diversité des établissements, mais permet des regroupements objectifs et stables sur des critères simples.

Annexe 2 - L'offre de formation L et M en 2005-2006

Source : Université de Cergy-Pontoise

Domaine : Droit				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Licence	Droit			L1 : 550 L2 : 300 L3 : 300
	Administration publique		● IPAG	L3 : 40
Master	Droit public	Transformations de l'État		M1 : 45 M2 : 30
		Collectivités territoriales et politiques publiques		M1 : 40 M2 : 20
	Droit privé	Droit privé		M1 : 120 M2 : 20
	Droit de l'entreprise	Droit des sociétés		M1 : 70 M2 : 25
		Droit social		M1 : 25 M2 : 15
		Juriste Conseil Entreprise		M1 : non renseigné M2 : 30
	Droit international	Droit des relations économiques internationales		M1 : 70 M2 : 15

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur

● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Domaine : Lettres, langues, sciences humaines et sociales				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Licence	Lettres modernes	Lettres et sciences du langage		L1 : 190 L2 : 70 L3 : 70
		Communication, médiation culturelle, édition		L1 : 190 L2 : 60 L3 : 25
		FLE		L1 : 190 L2 : 10 L3 : 15
	Langues, littératures et civilisations étrangères	Allemand		L1 : 15 L2 : 15 L3 : 20
		Anglais		L1 : 150 L2 : 80 L3 : 80
		Espagnol		L1 : 90 L2 : 60 L3 : 45
	Langues étrangères appliquées	Allemand-Anglais		L1 : 60 L2 : 55 L3 : 40
		Anglais-Espagnol		L1 : 240 L2 : 160 L3 : 130
	Histoire	Histoire		L1 : 170 L2 : 110 L3 : 70
		Histoire-Géographie		L1 : 170 L2 : 110 L3 : 30
	Géographie	Aménagement		L1 : 130 L2 : 90 L3 : 50
		Environnement		L1 : 130 L2 : 90 L3 : 20
		Géographie-Histoire		L1 : 130 L2 : 90 L3 : 20
Licence professionnelle	Commerce "Responsable export trilingue"			L3 : 80
	Commerce "Attaché technico-commercial bilingue"			L3 : 20 (+70 en Roumanie)
	Hôtellerie et Tourisme "Gestion internationale du tourisme et du patrimoine"			L3 : 80
	Logistique "Transport de voyageurs"			L3 : 30
	Logistique "Conception, management et commercialisation de chaîne de transport de marchandises"			L3 : 30

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur

● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Domaine : Lettres, langues, sciences humaines et sociales (suite)				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Master	Littératures, langues, communication	1/ "Littératures du monde francophone, littératures comparées" 2/ "Sciences du langage : lexique et discours en francophonie"		M1 : 110 M2 : 75
		3/ Ingénierie éditoriale et communication		M1 : 50 M2 : 25
		4/ "Langues ; littératures et cultures contemporaines anglophones" 5/ "Langue, littératures et cultures contemporaines hispanophones"		M1 : 30 pour chaque parcours, donc 60 en tout M2 : 20 pour 4 et 15 pour 5, donc 35 en tout
	Études européennes et Affaires internationales	Projet européen	▲ Paris 1	M1 : 25 M2 : 25
		Enjeux de l'intégration européenne	▲ Paris 1 Partenariat avec Paris 1 pour les parcours "Europe Recherche" histoire ancienne, histoire médiévale et histoire moderne	M1 : 25 M2 : 25 M1 : 40 M2 : 20
		Affaires internationales, options : 1/ Commerce international 2/ Consultant en affaires internationales 3/ Traduction d'affaires 4/ Tourisme international 5/ Commerce et management franco-allemand	▲ Paris 1	M1 : 150 M2 : 150
		Enjeux internationaux	▲ Paris 1	M1 : 25 M2 : 25
	Développement territorial	Développement culturel et valorisation des patrimoines		M1 : 60 M2 : 28
		Transports, logistique, territoires et environnement	▲ Paris 4	M1 : 60 M2 : 30
		Management et ingénierie des services à l'environnement	▲ Marne-la-Vallée Convention avec l'ENPC	M1 : 25 M2 : 30
		Exploitation et développement des réseaux de transports publics	▲ Paris 1	M1 : 60 M2 : 30
	Espaces et sociétés	Territoires et acteurs du risque : analyses comparées	▲ Paris 10	M1 : 60 M2 : 30
		Dynamiques urbaines comparées	▲ Paris 10	M1 : 60 M2 : 30

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur

● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Domaine : Économie et gestion				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Licence	Économie	Économétrie		L1 : 280 L2 : 160 L3 : 40 (Économétrie) L3 : 90 (Économie et gestion)
		Économie et gestion		
		Économie et gestion, programme international		L1 : 60 L2 : 40 L3 : 10
		Économie et mathématiques	● UFR Sciences et techniques (département de Mathématiques)	L1 : 60 L2 : 30 L3 : 20
	Finance [3]		● IUP Finance	L3 : 50
	Gestion [4]		● MSG	L3 : 70
Licence professionnelle	Commerce, option Management et gestion commerciale, option Management et gestion commerciale dans les services		● IUT (département TC)	
	Commerce, option Management de la distribution des produits horticoles et connexes		● IUT (département TC)	
	Commerce, option Technico-commercial en milieu industriel		● IUT (département TC)	
Master	Finance	Gestion des risques en finance et en assurance [5]	▲ Paris 10 et ESSEC	M1 : 20 M2 : 60 (y compris les étudiants inscrits à Paris 10)
		Gestion des instruments financiers (2 options : Marchés et gestion de capitaux, Gestion des risques bancaires)	● IUP Finance	M1 : 55 M2 (GIF) : 60 M2 (GFCL) : 30 M2 (FPI) : 30 (y compris les étudiants américains)
		Gestion financière des collectivités locales	● MSG	
		Finance - programme international	▲ Partenariat avec l'Université d'État de Californie	
	Management, analyse et ingénierie économiques	Économie internationale et politiques économiques	▲ Paris 10	M1 : 95 M2 (EIPE) : 40 (y compris les étudiants inscrits à Paris 10) M2 (HPE) : 30 (y compris les étudiants inscrits dans les autres universités) M2 (IE) : 20 (y compris les étudiants inscrits à Paris 10)
		Histoire de la pensée économique	▲ Paris 1, Paris 10, Évry	
		Ingénierie économique	▲ Paris 10	
		Sciences du management (3 options : Management et TIC, Études et décisions marketing, Contrôle de gestion et systèmes d'information)	● MSG	M1 : 60 M2 : 80

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur
● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

[3] La 3e année de ce parcours correspond à la 1ère des 3 années de l'IUP Finance de Cergy-Pontoise

[4] La 3e année de ce parcours correspond à la 1ère des 2 années de la maîtrise de Sciences de gestion de Cergy-Pontoise

[5] Double finalité : recherche et professionnelle

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Domaine : Sciences et technologies				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Licence	Mathématiques et informatique	Informatique		L1 : 140 L2 : 80 L3 : 70
		Mathématiques et informatique		L2 : 20 L3 : 15
		Mathématiques fondamentales		L1 : 140 L2 : 80 L3 : 70
	Physique et modélisation	Mathématiques et physique		L2 : 20 L3 : 15
		Physique et simulations		L2 : 20 L3 : 20
		Physique		L1 : 50 L2 : 35 L3 : 25
	Physique et chimie	Physique et chimie		L1 : 50 L2 : 35 L3 : 25
		Chimie		L1 : 160 L2 : 150 L3 : 140
	Sciences de la Terre et environnement			L1 : 50 L2 : 30 L3 : 25
	Sciences de la vie et de la nature	Biochimie		L1 : 120 L2 : 80 L3 : 70
		Biologie		L1 : 80 L2 : 60 L3 : 40
		Biologie générale et sciences de la Terre		L1 : 80 L2 : 60 L3 : 40
	Sciences pour l'ingénieur	Génie électrique et informatique industrielle		L3 : 65
		Génie civil et infrastructures		L3 : 70
Licence professionnelle	Matériaux de construction : activités industrielles de la filière béton			L3 : 25
	Industries chimiques et pharmaceutiques : formulation industrielle			L3 : 15
	Activités et techniques de communication : communication et informatique appliquées aux nouvelles technologies			L3 : 55
	Bâtiment et construction : gestion technique du patrimoine immobilier			non renseigné
	Électricité et électronique : instrumentation, capteurs et métrologie industrielle			non renseigné
	Gestion de la production industrielle : management des entreprises par la qualité			non renseigné
	Logistique : management de la chaîne logistique - systèmes d'information de la chaîne logistique - logistique du commerce de gros			non renseigné
	Biotechnologies : production et diagnostic		▲ Université de Rouen	L3 : 15

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur

● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Domaine : Sciences et technologies (suite)				
Diplôme	**Mention**	**Parcours (L) ou Spécialité (M)**	**Cohabilitation/ partenariat [1]**	**Flux étudiants UCP [2] (par année)**
Master	Mathématiques, informatique, physique et applications	Mathématiques fondamentales et applications		M1 : 30 M2 : 20
		Modélisation, analyse de données et calcul scientifique [3]	Partenariat par convention avec l'EISTI	M1 : 30 M2 : 25
		Techniques avancées en science des matériaux		M1 : 25 M2 : 15
	Systèmes informatiques et génie électrique	Génie et intégration des systèmes électriques de puissance	▲ Paris 11 (M2)	M1 : 60 M2 : 10
		Génie électrique et informatique industrielle		M1 : 60 M2 : 40
		Électronique des systèmes autonomes	▲ ENSEA (M2)	M1 : 60 M2 : 4
		Systèmes informatiques, intelligents et communicants	Partenariat par convention avec l'ITIN et l'EISTI	M1 : 60 M2 : 40
		Systèmes intelligents et communicants	▲ ENSEA (M2)	M1 : 60 M2 : 12
	Sciences de la vie et de la matière	Biologie cellulaire et moléculaire [3]		M1 : 55 M2 : 40
		Matière organisée et systèmes vivants		M1 : 55 M2 : 12
		Contrôle et qualité		M2 : 25
		Chimie fine, polymères et analyse	Partenariat avec l'ESCOM	M1 : 95 M2 : 20
	Génie civil, géosciences et environnement	Génie civil et infrastructures	● IUP Génie civil	M1 : 70 M2 : 55
		Sciences de la planète Terre	▲ Paris 6 (M1 et M2)	M1 : 15 M2 : 5
		Sciences de l'environnement - milieux urbains et industriels		M1 : 40 M2 : 50
		Mécanique multi-échelle des matériaux et structures	▲ Paris 6	M1 : 70 M2 : 5

[1] ▲ : cohabilitation avec un autre établissement d'enseignement supérieur
● : coopération inter-composantes (au sein de l'UCP)

[2] Sauf mention contraire

[3] Double finalité : recherche et professionnelle

NB : Les intitulés des formations professionnelles figurent en bleu.

Liste des sigles

AC	Agent comptable
AES	(Filière) administrative, économique et sociale
AGLAE	Gestion du dossier social de l'étudiant (application informatique)
AGM	Analyse, géométrie et modélisation
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATOS (application informatique)
AMADEUS	Application de gestion des heures complémentaires
ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
APOGEE	Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants
ARIST	Agence régionale d'informatique scientifique et technique
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASU	Administration scolaire et universitaire
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATOSS	(Personnels) administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
BFA	Banque, finances et assurances
BIB	Bibliothèque (application informatique)
BIOCRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie biomédicale
BQR	Bonus qualité recherche
BU	Bibliothèque universitaire
C2I	Certificat informatique et internet
CA	Conseil d'administration
CACP	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEC	Contrat emploi consolidé
CEEVO	Comité d'expansion économique du Val-d'Oise
CELCAT	Logiciel pour la gestion des locaux

CERFDP	Centre d'études et de recherches Fondements du droit public
CES	Contrat emploi-solidarité
CESE 95	Carrefour enseignement supérieur – entreprises du Val-d'Oise
CEVU	Conseil de la vie et des études universitaires
CGVO	Conseil général du Val-d'Oise
CICC	Civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales
CIEL	Centre inter-composantes pour l'enseignement des langues
CILFAC	Cours international langue française et action culturelle
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CO	Conseil d'orientation
CODEESC	Conférence des dirigeants des établissements d'enseignement supérieur de Cergy
COSMOS	Application de contrôle des emplois du supérieur
CPE	Commission paritaire d'établissement
CPER	Contrat de plan État-Région
CPJP	Centre de philosophie juridique et politique
CR	Centre de responsabilité
CRDE	Centre de recherche en droit économique
CRIF	Conseil régional dÎle-de-France
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRTF	Centre de recherche textes et francophonie
CS	Conseil scientifique
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DAF	Direction des affaires financières
DEA	Diplôme d'études approfondies
DELE	*Diploma de español como lengua extranjera*
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DETU	Directeur des études
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGA	Délégation générale à l'armement
DPE	Direction des personnels enseignants
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration
DPP	Dispositions pédagogiques particulières
DSH	Droit et sciences humaines
DUT	Diplôme universitaire de technologie
DVE	Division de la vie étudiante

EA	Équipe d'accueil
EBI	École de biologie industrielle
EC	Enseignant-chercheur
ECIME	Équipe Circuits, instrumentation et modélisation électronique
ECTS	*European Credit Transfert System*
ED	École doctorale
EIPE	Économie internationale et politiques économiques
EISTI	École internationale des sciences du traitement de l'information
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels
EMPO	Économie et mathématiques de Paris-Ouest
ENPC	École nationale des ponts et chaussées
ENS	École normale supérieure
ENSEA	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
ENT	Environnement numérique de travail
EPMI	École de production et de méthodes industrielles
ERASMUS	*European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*
ERRMECe	Équipe de recherche sur les relations matrice extracellulaire-cellules
ESCOM	École supérieure de chimie organique et minérale
ESSEC	École supérieure des sciences économiques et commerciales
ETIS	Équipes Traitement des images et du signal
FLE	Français langue étrangère
FPI	Finance – programme international
GCI	Génie civil et infrastructures
GEII	Génie électrique et informatique industrielle
GESUP	Gestion des personnels enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (application informatique)
GFCL	Gestion financière des collectivités locales
GIF	Gestion des instruments financiers
GLT	Gestion logistique et transport
GRH	Gestion des ressources humaines
HARPEGE	Harmonisation personnel gestion (application informatique)
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HPE	Histoire de la pensée économique
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IDS	Informatique et documentation scientifique
IE	Ingénierie économique
IEACP	Institut des études avancées de Cergy-Pontoise
IEE	Institut d'études européennes
IFP	Institut français du pétrole

IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IPSL	Institut polytechnique Saint-Louis
ITARF	(Personnels) ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation
ITRF	(Personnels) ingénieur, technique, de recherche et de formation
ITIN	Institut de technologie en informatique
IUF	Institut universitaire de France
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
JE	Jeune équipe
L2MGC	Laboratoire de mécanique et matériaux du génie civil
LEA	Langues étrangères appliquées
LERMA-LAMAp	Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique
LICP	Laboratoire d'informatique de Cergy-Pontoise
LLSH	Langues, lettres et sciences humaines
LLSHS	Langues, lettres et sciences humaines et sociales
LMD	Licence-master-doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPMS	Laboratoire de physique des matériaux et des surfaces
LPPI	Laboratoire de physicochimie des polymères et des interfaces
LPTM	Laboratoire de physique théorique et modélisation
LSH	Lettres et sciences humaines
LVE	Langues vivantes étrangères
MCF	Maître de conférences
MDE	Maison de l'étudiant
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
METADIF	Centre de recherches métalexicographiques et dictionnairiques francophones
MRTE	Mobilités, réseaux, territoires, environnements
MSG	Maîtrise des sciences de gestion
MSTP	Mission scientifique, technique et pédagogique
NABUCO	Nouvelle approche budgétaire et comptable
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
OGP	Organisation et génie de la production
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PACRRET	Plate-forme d'agglomération de Cergy-Pontoise pour le réseau de recherche d'enseignement et de technologie
PAST	Professeur associé à temps partiel
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
POPPEE	Projet de système d'information Emplois Postes Personnels (application informatique)
PPPE	Projet personnel et professionnel de l'étudiant

PRAG	Professeur agrégé
PRAS	Professeur associé à temps plein
PRCE	Professeur certifié
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PTB	(Laboratoire de) pétrophysique et de tectonique des bassins
RéVODoc	Réseau documentaire du Val-d'Oise
RS ABYLA	Application de gestion technique du patrimoine immobilier
SAIC	Service des activités industrielles et commerciales
SATIE	(Laboratoire) Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie
SCD	Service central de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SG	Secrétaire général
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
SI	Sciences et ingénierie
SIGB	Système informatisé de gestion de bibliothèque
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
SME	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement
SOSCO	Synthèse organique sélective et chimie organométallique
SPIE	Société parisienne pour l'industrie électrique
SRC	(Département) Services et réseaux de communication
SREI	Service des relations européennes et internationales
SRIC	Service des relations internationales et culturelles
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TC	Techniques de commercialisation
TD	Travaux dirigés
THEMA	Théorie économique, modélisation et applications
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TOEIC	*Test of English for International Communication*
TP	Travaux pratiques
TPS	Télévision par satellite
UCP	Université de Cergy-Pontoise
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VAP	Validation des acquis professionnels
VOTV	Val-d'Oise télévision
VP	Vice-président
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

Réponse du président

UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

Cergy, le 19 septembre 2006

Le rapport établi par le CNE est fidèle, encourageant, et il sera utile à l'UCP, surtout si nous savons relever les défis qu'il nous pose. Comme je le faisais dans ma déclaration de candidature en juin 2004, il en identifie un, majeur, spécifique à notre situation d'université récente et périphérique, mais qui traverse les trois champs d'activité d'une université : recherche, formation, gestion ; il s'agit de l'attractivité. Autour de cet impératif premier, les autres défis s'ordonnent, les diagnostics s'organisent naturellement et les suggestions en découlent.

Avec le projet d'établissement pour le contrat quadriennal 2006-2009, l'UCP dispose d'une feuille de route thématique, c'est-à-dire d'une liste des projets qu'elle entend conduire, et dont elle suivra et évaluera attentivement la mise en œuvre. Avec le rapport du CNE, qui combine les avantages d'un regard externe et d'une auto-évaluation qui a mobilisé tout l'établissement, elle dispose en même temps d'une feuille de route méthodologique. L'équipe de direction de l'université a incité et incitera les acteurs, les composantes et les services à en reprendre les analyses dans le détail, et à s'en servir comme d'un repère dans leur action.

Je reprends en tout cas à mon compte, avec l'équipe qui m'entoure, les grandes tâches que le CNE nous assigne :

- Après avoir constitué un dispositif de recherche, d'une part, une offre de formation, d'autre part, dont personne ne nie la qualité et la pertinence, renforcer l'un par l'autre en les ajustant mieux l'un à l'autre.
- Développer vigoureusement la formation continue et l'apprentissage, prolongements naturels de notre stratégie de professionnalisation, et gages de ressources propres. Nous en avons jeté les bases pendant l'élaboration du rapport en mettant en place le service commun de relations avec les entreprises et de formation continue.
- Travailler encore à la vitalité et à l'excellence de notre recherche, continuer pour cela à structurer et à expliciter notre stratégie en la matière, montrer notre capacité à maîtriser nos choix en utilisant judicieusement le PPF président. Parallèlement, mettre l'accent sur les études doctorales (et d'abord, les masters), pour augmenter le nombre de thèses et améliorer les débouchés des docteurs. Cependant, comment ne pas mentionner ici, sur le premier point, la difficulté des relations contractuelles avec le CNRS, et sur le second, la nécessité d'obtenir de la tutelle un rééquilibrage du nombre d'allocations de recherche ?
- Elaborer un dialogue de gestion toujours plus transparent avec les composantes, seul garant de l'équité entre elles, de l'efficacité pour tous, mais surtout de leur capacité à se fixer des stratégies en accord avec celles de toute la communauté, et à s'en donner les moyens.
- Construire pour cela, contre toutes les résistances implicites, un système encore plus moderne de circulation de l'information, de pilotage et d'administration, qui nous permette de poser partout la question de la performance, de la qualité et des résultats. Mais là aussi, on ne peut faire l'impasse sur une difficulté majeure : le dramatique sous-encadrement administratif, qui surcharge les équipes, et qui, à travers le recours massif aux contractuels, fragilise les personnels et grève le budget.
- Adapter les statuts à l'état actuel de l'établissement, et conjointement favoriser le dialogue critique et la discussion sereine des enjeux dont le rapport d'auto-évaluation a été une occasion importante.

J'identifierai ici quelques-uns des dossiers qui me paraissent prioritaires, et qui nous mobilisent déjà :

- Mise en œuvre du LMD dans toutes ses dimensions : directeurs d'études, UE libres, enseignements transversaux de langues et d'informatique.
- Mise en place de filières transversales fédérant des éléments déjà existants : pôle collectivités territoriales (signalons au passage, que la nouvelle direction de l'IPAG, qui en fait partie, devrait lui permettre de prendre enfin son essor), filière communication, filière logistique, institut d'études européennes.
- Soutien aux formations professionnelles lourdes, en particulier aux formations d'ingénieurs.

- Attention portée au parcours, puis au devenir professionnel de tous les étudiants, en particulier par le renforcement de l'OVE. Je noterai ici l'expérience modèle que me paraît constituer le site appelé Réseau universitaire et professionnel de l'UCP, qui permet de construire de façon dynamique et dans le même temps un annuaire des diplômés et une véritable relation avec les employeurs potentiels.
- Constitution d'un véritable service réunissant développement de la recherche, études doctorales et valorisation, à la hauteur de nos ambitions et dans le prolongement de nos premières réalisations dans ces secteurs.
- Amélioration de la vie étudiante sur tous les sites et dans toutes ses dimensions : restauration, logement, santé, culture, sport, mais aussi ouverture sur l'international.

Je terminerai en évoquant les trois chantiers majeurs pour notre établissement. L'actualité et le calendrier ont voulu qu'ils se précisent au moment même où le contrat quadriennal se négociait et où le CNE élaborait son rapport. Ils structureront, je l'espère, l'avenir proche de l'UCP au-delà même de ce qui en est dit dans ces deux textes.

L'UCP a choisi de s'engager dans la construction d'un PRES Cergy-Pontain avec l'ESSEC, l'ENSEA, l'IPSL et les autres écoles publiques et privées du site. Ce PRES prend tout son sens dans une étroite association avec, d'une part, les collectivités locales qui nous ont toujours soutenus — Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Département du Val d'Oise — et celle qui s'engage maintenant plus résolument à nos côtés — la région Ile-de-France — et, d'autre part, les entreprises, grands groupes et PME-PMI du site et plus généralement du nord-ouest francilien. Rendre encore plus efficace et visible le pôle d'enseignement supérieur et de recherche déjà constitué à Cergy, mieux y valoriser la recherche, mieux accueillir ensemble des étudiants et des chercheurs étrangers, améliorer à l'échelle du site la vie étudiante, au-delà des barrières de statuts et d'établissements, voilà la première série d'objectifs. Mais la valeur ajoutée de la structure légère et efficace que nous mettons en place sera véritablement attestée par de nouveaux projets d'équipes de recherche et de filières de formation communes à plusieurs établissements. Elle le sera aussi par l'ouverture délibérée, s'appuyant sur le territoire mais bien au-delà de ses limites, vers les réseaux de recherche et de formation franciliens et vers l'international. C'est en renforçant notre cohésion que nous nous rendrons plus attractifs et que nous pourrons entretenir des relations équilibrées et productives avec les ensembles plus anciens et plus massifs qui nous entourent.

Pour être visible dans un ensemble aussi riche en matière de recherche que l'Ile-de-France, il faut que l'UCP soit le support d'un grand équipement, ambitieux, utile à tous, qui respecte la nature pluridisciplinaire de notre établissement, fasse fond sur les atouts fonciers et paysagers du territoire, et réponde à un besoin insuffisamment satisfait en région parisienne.
C'est le sens d'un projet d'Institut d'Etudes Avancées, qui aura vocation à accueillir pour de longues périodes des chercheurs de très haut niveau et de toutes disciplines, et à leur donner les moyens de mener en paix leur recherche tout en bénéficiant de l'exceptionnel potentiel régional. Nous pourrons nous appuyer pour mener ce projet sur les recommandations de notre Conseil d'Orientation.

Enfin, au moment où j'écris ces lignes, l'intégration de l'IUFM de l'académie de Versailles à l'université de Cergy-Pontoise est une hypothèse sérieusement envisagée. Une telle décision ne pourra être prise que si nous convainquons les universités de Paris X, Paris XI, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, que nous pouvons, avec leur aide, coordonner le réseau de formation initiale et continue des maîtres de la plus grosse académie de France. C'est pour nous un enjeu majeur, cohérent avec notre orientation vers la formation professionnelle dans ses divers aspects et avec notre pluridisciplinarité. Et la réussite de cette intégration, au bénéfice de tous, est aussi un défi dont nous ne sous-estimons pas la difficulté.

Le CNE et ses experts ont rempli leur mission. Après nous avoir auscultés avec bienveillance mais sans complaisance, ils nous expriment leur confiance. Ce faisant, ils nous mettent au pied du mur, les yeux bien ouverts.

Le reste, c'est-à-dire l'avenir, est de notre responsabilité.

Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'Université de Cergy-Pontoise a été placée sous la responsabilité de Michel **Avérous** et Léo **Vincent**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Roger **Bellon**, professeur à l'Université Grenoble III ;

Yves **Chaimbault**, secrétaire général de l'Université Lille I ;

Daniel **Estève**, directeur de recherche au CNRS ;

Michel **Pereyre**, professeur émérite de l'Université Bordeaux I ;

Marie-France **Ponsot**, chargée de mission au CNÉ ;

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission au CNÉ ;

Yann **Vaills**, professeur à l'Université d'Orléans ;

Nathalie **Raibaut** a assuré la mise en page de ce rapport et Delphine **Lecointre,** l'illustration graphique et la PAO.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Membres du Comité :

Michel HOFFERT, *premier vice-président*
Michel PEREYRE, *vice-président*
Jeanne SEYVET, *vice-présidente*

Michel AVEROUS
Paolo BLASI
Hubert BOUCHET
Georges BOULON
Josep BRICALL
Christian DELLACHERIE
Bernard DIZAMBOURG
Zlatka GUENTCHEVA-DESCLES
Bernard JANNOT
René-Paul MARTIN
Jean-Yves MÉRINDOL
Alain NICOLAS
Alain SAUBERT
Graciela SCHNEIER-MADANES
Françoise THYS-CLÉMENT
Léo VINCENT
Pierre ZÉMOR

Délégué général : *Jean-Loup JOLIVET*

Directeur de la publication : Michel Hoffert
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin

La photographie de couverture a été fournie par l'établissement.

Créé par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur et érigé en autorité administrative indépendante par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, le CNÉ a vocation à évaluer les réalisations des établissements d'enseignement supérieur dans l'accomplissement de leurs missions (formation, recherche, valorisation de la recherche, coopération internationale, etc.). Il porte une appréciation sur les résultats des contrats qu'ils ont conclus et des partenariats qu'ils ont noués, et dresse le bilan de leurs formations doctorales. Le CNÉ dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place, et peut solliciter le concours d'experts extérieurs. Il formule des recommandations propres à amender le fonctionnement des établissements et à renforcer l'efficacité de leurs actions, l'exercice de leur autonomie et la qualité de leurs formations. Ses rapports d'évaluation sont consacrés à un établissement, à un site universitaire, à une discipline ou à un thème. Ils sont rendus publics, tout comme le rapport annuel d'activité et le bilan de synthèse établi tous les 4 ans à l'adresse du Président de la République sur l'état de l'enseignement supérieur.

Le CNÉ comprend 25 membres nommés pour 4 ans par décret en conseil des ministres : 19 représentants de la communauté scientifique, français ou étrangers ; 4 personnalités désignées après avis du Conseil économique et social ; 1 membre du Conseil d'État ; 1 membre de la Cour des comptes.

Comité national d'évaluation
43 rue de la Procession
75015 PARIS
www.cne-evaluation.fr